

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

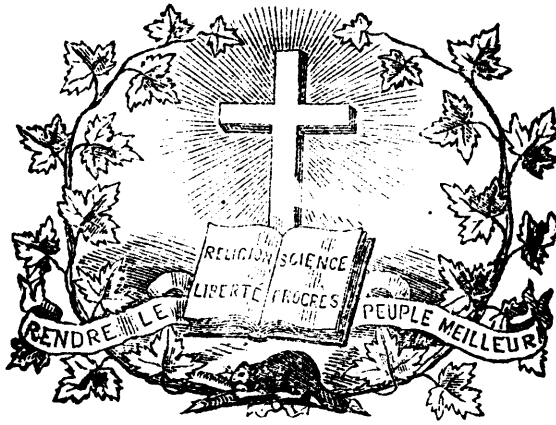
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume VI.

Montréal, (Bas-Canada) Mai, 1862.

No. 5.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE : Poésie : Les émigrants, chanson, par M. A. Marsais. — Progrès de l'Age, Edouard Alletz. — Le Coureur de Bois, par M. A. de Puibusque. — ÉDUCATION : Pédagogie. — Conseils aux Instituteurs; XXI. Rendre l'étude aimable; XXII. Enseignement—Systèmes. [Th. H. Barrau.] De la Calligraphie V : Des procédés propres à disposer les élèves à l'observation et à l'imitation. [Taiclet]. Exercices pour les élèves des écoles : Exercices de grammaire. — Dictionnaire homonymique. — Problèmes d'arithmétique. — Problème de géométrie. — Solutions des problèmes contenus dans la livraison précédente. — AVIS OFFICIELS : Nominations; Membres du Conseil de l'Instruction Publique. — Commissaires d'école. — Avis aux directeurs des maisons d'éducation concernant l'acte 19 Vict. chap. 54. Délimitations, annexion et érections de municipalités scolaires. — Diplômes accordés par les bureaux d'examineurs. — Don offert à la bibliothèque du département. — Instituteur demandé. — Instituteurs disponibles. — Erratum. — EDITORIAL : Conseil de l'Instruction Publique. — M. Louis Jacques Casault. — Biographie de M. Casault. — Rapports de M. Casault avec ses élèves. — Funérailles. — In Memoriam. — Extraits des Rapports des Inspecteurs d'écoles pour 1860 et 1861. [suite]. — Petite Revue Mensuelle. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS — Bulletin de l'Instruction Publique. — Buletindes Lettres. — Bulletin des Sciences. — Bulletin des Beaux-Arts. — Gravure : Le Coureur de Bois.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LES ÉMIGRANTS.

CHANSON.

Frappez et l'on vous ouvrira.

Dans sa bonté, l'Auteur de la nature
Dit aux humains : " Croissez, multipliez,"
Preuve d'amour envers sa créature :
Malheur à vous, peuples qui l'oubliez !
Par cette loi, nos bords jadis sauvages,
Furent peuplés de Bretons, de Normands ;
Mais il nous reste encor d'incultes plages ;
Accourez-y, légions d'émigrants !

Depuis le vieux Noé jusqu'à notre ère,
Le genre humain d'âge en âge étendu,
Comme les flots qui fécondent la terre,
S'est en tous lieux bravement répandu :
Belges, Français, travailleurs du vieux monde,
Agriculteurs, journaliers, tisserands,
Nous vous tendons la main ; traversez l'onde,
Venez chez nous, utiles émigrants !

Aux temps anciens, les cités de l'Asie
Colonisaient les pays d'Occident :
La Grèce, puis l'Espagne et l'Italie,
Ouvraient les bras aux fils de l'Orient.

L'un y cherchait la fortune et la gloire ;
L'autre fuyait loin du joug des tyrans ;
Peuple français, imite leur histoire ;
Venez vers nous, courageux émigrants !

Là-bas, gagnant d'insuffisants salaires,
Péniblement, pour acheter du pain,
Vous végétez, malheureux prolétaires,
Sans espérer un meilleur lendemain :
La liberté sur ces rives convie
A ses faveurs les hommes de tous rangs.
Déhérités, changez donc de patrie ;
Venez ici, légions d'émigrants !

Ici, s'étend la forêt sans limite ;
Ici, malgré la rigueur des frimas,
L'air est salubre ; une terre d'éélite,
Et vierge encor, se présente à vos bras.
Dans ces déserts, construisez des cabanes ;
La hache en mains, paisibles conquérants,
Pour attaquer nos vieux bois, nos savanes,
Venez ici, phalanges d'émigrants !

Du grand Champlain achevez la conquête ;
Creusez le sol ; à défaut d'écusson,
Soyez certains que, pour tout cœur honnête,
La charrue est le plus noble blason.
Vous, parias, devenez ici maîtres ;
Vers le bonheur courageux aspirants,
Vous qui gardez la foi de vos ancêtres,
Venez à nous, ô nobles émigrants !

Un recruteur perfide vous enrôle ;
La voix du sort vous déclare soldats ;
Le sac au dos, vous jouez votre rôle
Sur le sanglant théâtre des combats.
Adieu pour vous la douce quiétude
Que vous goûtiez sous vos toits, dans vos champs.
Amis ! la guerre est un métier bien rude ;
Accourez donc vers nous, bons émigrants !

Chez nos voisins, la guerre fratricide,
Depuis un an sévit avec fureur ;
Au Canada, c'est la paix qui vous guide,
Vous qui cherchez un lucratif labeur.
Ah ! croyez-moi, laissez la République
Se déchirer ; loin des belligérants,
Pour cultiver le Nord de l'Amérique,
Venez ici, paisibles émigrants !

Les lois, les mœurs, le culte de vos pères,
Leur belle langue ici sont conservés ;
En ce pays vous trouverez des frères
Par le travail loquemment éprouvés ;
Vous entendrez quelques vieux airs de France
Gaiment chantés par nos bons habitants ;
C'est un doux baume aux regrets de l'absence ;
Accourez-donc, ô Français émigrants !

Ne venez point, docteurs en toutes choses ;
Non, sur ces bords, mieux vaudrait un métier.
Mais vous, chercheurs de scènes grandioses,
Vos yeux ici peuvent s'exaltier.
Pour admirer des cascades géantes,
De vastes lacs, des rochers, des torrents,
Des monts ardens, des plumes attrayantes,
Riches biaisés, faites-vous émigrants !

Nous tous, mortels, émignons vers la vie,
Quand du néant nous arrivons au jour ;
Notre carrière en ce monde finie,
Nous émignons vers l'éternel séjour.
Et ces oiseaux, dont les rapides ailes,
Fuyant les froids, les étés dévorants,
Voient là-haut vers des zones nouvelles,
Ne sont-ils pas aussi des émigrants ?

A. MARSAIS.

Montreal, 15 mai, 1862.

PROGRÈS DE L'ÂGE.

L'hiver fuit en secret ; et des pas du printemps
Le son est si léger qu'il échappe à nos sens.
Des fleurs de l'amandier le bouton vient d'éclorre ;
Mais de l'aube à la nuit, et du soir à l'aurore,
En vain, fixé toujours sur son front renaissant,
Notre œil eût épié le bouton rougissant,
Sans voir ce mouvement de la fleur qui s'entr'ouvre,
Et, honteuse, à demi lentement se découvre.

La nuit se mêle au jour qui s'éteint par degré ;
Sans l'avoir vu mourir, on le trouve expiré ;
A pas si mesurés, les ténèbres descendent,
Que leur progrès échappe aux yeux qui les attendent.

Sur le cadran mobile essayons d'opier
Le furtif mouvement de l'aiguille d'acier ;
Mais l'heure au pied discret, rasant l'émail fragile,
Mesure notre vie et paraît immobile.

Tel même, à notre insu, le temps sait nous changer :
Le toucher délicat de son pinceau léger
Éfileure nos cheveux de ces molles empreintes
Qui font fuir sur nos fronts la nuance des teintes.

Dans le creux passager de tous ces faibles plis,
Nés de l'émotion sur nos traits assouplis,
Il se cache, et plus tard, sous nos couleurs fanées,
Dans ces sillons plus grands introduit les années.

Beauté, fraîcheur, tout fuit, mais fuit si doucement
Qu'on prend pour du sommeil ce fatal mouvement.
Comment songer qu'une heure, en un si court espace,
Sur notre front vermeil peut laisser quelque trace ?
Le jour passe, le métre on se revoit toujours ;
Et, toutefois, la vie est un jour et des jours.
Enfin, l'ombre du soir fait pâlir l'existence ;
Du chemin parcouru pour juger la distance,
Alors on se retourne ; et, dans le souvenir,
Deux portraits différents se viennent réunir.
La mémoire de l'âme et le cristal des glaces,
A la fois, tout à coup, vous peignent sous deux faces ;
L'intervalle se comble, et ce lent changement
Vous paraît aussi prompt que l'œuvre du moment.
Heureux alors, heureux si de saintes pensées,
Réchauffent notre cœur sous des cendres glacées,
Si dans nos seins flétris veillo un pieux espoir,
Et si notre œil éteint cherche l'astre du soir !
En vain le flot du temps vient battre nos rivages,

Aux fentes du rocher miné par les orages
Croît en secret la fleur de l'immortalité ;
Son éclat peut braver l'âge et l'adversité,
C'est le jour du trépas qu'elle attend pour éclore.
Sur notre tombeau même, aux feux d'une autre aurore,
Mon cœur ne peut vieillir ; dans l'éternelle paix
Je sens qu'il doit aimer plus qu'il n'aima jamais.
Quand les vents font pencher ma terrestre demeure,
O penser consolant d'avancer d'heure en heure
Vers le toit paternel, vers le foyer du jour
Où je vais retrouver la jeunesse et l'amour !

EDOUARD ALLETZ (1).
Esquisses Poétiques de la Vie.

Le Coureur de Bois.

(Extrait d'un Voyage inédit en Canada et aux États-Unis.)

Le coureur de bois est un type français que les premiers besoins de la colonisation ont fait naître au Canada et qui a disparu avec le progrès ; c'était le missionnaire du commerce, le porte-balle de la civilisation ; que d'aventures, que de légendes, que de comédies naissaient sous ses pas et germaient autour de lui ! On pourrait résumer toutes ces existences curieuses en une seule et faire un livre charmant. On y montrerait l'homme hardi et rusé du vieux monde trompant sans cesse la cruauté du sauvage et opposant les subtilités de l'esprit à la féroce des instincts ; un caractère résigné à la peine, actuellement gai, et portant sur toutes ses faces l'empreinte française, mêlant des rayons de joie aux plus sombres perspectives. Cette philosophie du savoir-vivre dans les bois au milieu de tous les dangers et de toutes les privations ne se manifesterait jamais par un vain étalage de paroles ; elle éclaterait dans les faits.

Le Canada, on le sait, ne fut d'abord qu'une mission apostolique ; on n'y allait que pour gagner des âmes ; c'était sous Louis XIII, et l'influence d'Anne d'Autriche qui dirigea ces premières expéditions, était éminemment religieuse ; mais bientôt survint une compagnie commerciale qui voulut faire des bénéfices. La seule source de trafics était le commerce des pelleteries ; on commença par prendre tout ce qui fut trouvé aux lieux où l'on s'établit ; cette ressource fut bientôt épuisée, on employa l'intervention des sauvages de ces localités pour obtenir les pelleteries des nations éloignées ; mais on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il résulterait de cette agence une grande augmentation dans les prix et que le plus simple était de faire la commission soi-même. Restait à savoir comment trouver les routes, de quelle manière se présenter sans être reçu à coup de flèches par des nations que l'on ne connaissait pas, desquelles on n'était pas connu, et dont on ignorait la langue. Et puis, il fallait porter des vivres et des marchandises. Toutes ces difficultés auraient arrêté les hommes les plus intrépides ; elles n'arrêtèrent pas les Français ; ils partirent courbés sous d'énormes balles ou traînant sur la neige de longues charrettes de bois, mourant partout sans que le mouvement s'arrêtât ; ce sont là les vrais pionniers de la colonisation ; ils éclairèrent ensuite la marche de tous les voyageurs illustres qui allèrent soit au nord vers la baie d'Hudson, soit au sud vers l'Illinois ou le Mississipi, qu'on ne découvrit que plus de soixante ans après la fondation de Québec. Il y eut dans ce commerce aventureux de très-bonnes et très-mauvaises chances ; on comprend que ceux qui arrivèrent les premiers chez des nations inhabitées au commerce et riches en pelleteries en obtinrent tout ce qu'ils voulurent ; ils revenaient dans les villes de la colonie portant une riche ceinture, des plumes sur la tête et affectant un luxe prodigieux ; en quelques jours ils dissipaient ce qu'ils avaient gagné ; mais ces quelques jours de profusion créaient de nombreux imitateurs qui ne demandaient qu'à repartir avec eux. Ce fut l'âge d'or des coureurs

(1) Edouard Alletz, petit-fils d'un savant célèbre par d'importantes compilations, (Auguste Alletz), est né en 1798 et est mort en 1850. Outre de charmantes poésies trop peu connues, pleines d'une douce et religieuse philosophie, il a publié plusieurs livres très-remarquables, entre autres : *Essai sur l'Homme*, 1826 ; *Esquisses de la Souffrance Morale*, 1828 ; *Mémoires du Siècle*, 1835 ; *De la Démocratie Nouvelle*, 1837. L'Académie a décerné à ce dernier ouvrage un prix de 4000 francs. Elle avait aussi encouragé ses débuts en couronnant, en 1822, un de ses essais poétiques, *Le Discours de Médéricus Français à Barcelone*. Il a aussi publié deux poèmes de longue haleine, qui paraissent avoir eu peu de succès ; mais qui, cependant, à en juger par les talents de l'auteur, doivent renfermer de grandes beautés : ce sont *Walpole en trois chants*, et la *Nouvelle Jérusalem en seize chants*.

de bois. Les missionnaires, épouvantés des désordres auxquels ils se livraient, ne tardèrent pas à les dénoncer comme des corrupteurs publics, qui à force d'eau-de-vie, leur seule marchandise, perdaient les mœurs des sauvages. L'autorité rendit arrêté sur arrêté pour leur barrer le chemin; elle construisit des forts dans les lieux de passage, et astreignit les coupeurs de bois à prendre des congés qu'elle ne délivrait qu'aux marchands les plus honorables. Cette question de l'eau-de-vie a joué un grand rôle dans l'histoire du Canada; elle divisa un moment l'autorité civile et l'autorité religieuse, ce qui amena de graves désordres. On trafiquait des congés, et rien ne pouvait les empêcher d'arriver aux plus mauvaises mains. Voici comment s'exprimait à ce sujet le gouverneur du Canada, comte de Frontenac, le 2 novembre 1672, dans une lettre à Colbert :

«... Les coupeurs de bois deviendront à la fin, si l'on n'y prend garde, comme les bandits de Naples et les boucaniers de Saint-Domingue, leur nombre s'augmentant tous les jours, nonobstant toutes les ordonnances qu'on a faites et que j'ai encore renouvelées avec plus de sévérité qu'auparavant depuis que je suis ici. Leur existence, à ce qu'on m'a dit, va au point de faire des lignes et de semer des billets pour s'attrouper, menaçant de faire des forts et d'aller du côté de Manatte (1) et d'Orange (2), se vantant qu'ils seront reçus et auront toute protection. Mais j'irai dès le petit printemps à Montréal pour les observer de plus près, et je vous

assure que j'essaierai d'en faire un exemple si sévère que cela servira pour l'avenir. Je vous supplie seulement de considérer que, quelque bonne volonté que j'aie d'exécuter vos ordres et d'accomplir toutes vos intentions, un gouverneur de la manière dont je me trouve ici, n'est guère en état de le pouvoir faire.

« Je suis sans troupes et sans aucune munitions de guerre. Il n'existe qu'une barque qu'on appelle *la Suisse*; je vais en canot, ce qui est plutôt la voiture d'un sauvage que d'un ministre du roi. Il faudrait construire un petit brigantin fort léger à 14 ou 16 rames; on y emploierait les coupeurs de bois; ce serait une espèce de scola, comme on appelle à Venise la galère qui est toujours vis-à-vis la place Saint-Marc.»

M. de Frontenac, vicillard d'une rare vigueur, n'y alla pas de main morte, on le voit, à l'égard des coupeurs de bois, mais il fit plus de bruit que de mal, parce qu'il se sépara de l'évêque, le digne M. de Laval, dans la question de l'eau-de-vie, et surtout un commerce qui était évidemment la cause de tous les abus. Je sais qu'une terrible concurrence était survenue, celle des Anglais, et que non-seulement ils offraient partout de l'eau-de-vie comme nous, mais qu'ils la vendaient même à meilleur marché; nous avions, il est vrai, d'autres marchandises auxquelles les sauvages s'étaient accoutumés et qui pouvaient le remplacer avec avantage dans le commerce. L'eau-de-vie, on ne saurait trop le répéter, était la ruine des mœurs, et les coupeurs de bois ne savaient que



Le Coupeur de Bois.

trop bien s'en servir pour égaler la raison des sauvages qu'ils voulaient tromper.

« Il y a deux sortes de coupeurs de bois, écrivait l'intendant Duchesneau au ministre, le 13 novembre 1681. Les premiers vont à la source du castor chez les nations sauvages des Assinicoeux, Nadoussioux, Miamis, Illinois et autres, et ceux-là ne peuvent faire le voyage qu'en deux ou trois ans.

« Les seconds, qui ne sont pas en si grand nombre, vont seulement au-devant des sauvages et des Français qui descendent jusques au Long-Sault, la petite nation, et quelquefois jusqu'à Michilimakinak, afin de profiter seuls de leurs pelleteries pour lesquelles ils leur portent des marchandises, et le plus souvent, rien que de l'eau-de-vie, malgré la défense du roi, dont ils les enivrent et les ruinent; ceux-là peuvent faire leurs voyages à peu près dans le temps qui vous a été marqué, (cinq ou six mois) et même dans un beaucoup plus court. Il n'est pas facile au prévôt de prendre les uns ou les autres, si l'on n'est pas appuyé de personnes sans intérêt; pour peu qu'ils soient favorisés, ils reçoivent des

avis; les bois et les rivières leur donnent une grande facilité de se soustraire à la justice.»

Dans cette lettre, le nombre des coupeurs de bois est estimé à 500, dont le sieur Dulut est le principal. Ce sieur Dulut, que l'on croit ancien mousquetaire, n'était pas un homme du commun; c'est à lui qu'on dut la découverte des Sioux. Après l'expédition si fautive de M. de Frontenac contre les Iroquois, il fut laissé avec le grade de capitaine dans le fort Cataracoui.

« Le 2 juillet 1679, encore par les ordres de M. de Frontenac, il planta les armes du roi dans le grand village des Nadoussioux appelé Izathio, où jamais Français n'avait été non plus qu'à Songaskieon et Houebatons, distants de ces premiers de 120 lieues, où il a aussi fait arborer les armes royales. Il fallait prévenir par ces prises de possession les Anglais et les Espagnols établis du côté de la Californie. Le 15 septembre de la même année, il fit donner aux Assenipoulaka et autres nations du nord un rendez-vous au fond du lac Supérieur pour leur faire faire la paix avec les Nadoussioux; ils s'y trouvèrent tous et il les réunit ensemble.

Au mois de juin 1680, il prit un canot avec un sauvage et quatre Français pour faire sa découverte par eau: il entra dans une rivière qui se décharge à huit lieues du fond du lac Supérieur du côté du

(1) New-York.

(2) Albany.

sud, où il se rendit au fond de cette rivière, et ensuite gagna un lac qui se décharge dans une rivière qui le conduisit jusque dans celle du Mississipi.

(A continuer.)

ADOLPHE DE PUIBUSQUE.
(Causeries des Familles.)

EDUCATION.

Conseils aux Instituteurs.

XXI.

RENDRE L'ÉTUDE AIMABLE.

Renfermons-nous maintenant dans votre classe, et occupons-nous de votre enseignement. Avant tout, tâchez de rendre l'étude aimable à vos élèves. Sur ce sujet si important, je vais laisser parler Rollin. Qui oserait ajouter quelque chose à ses paroles si sages ?

“ Il se trouve très-peu de maîtres qui soient assez heureux pour venir à bout de rendre l'étude aimable à leurs disciples. Le succès, en ce point, dépend beaucoup des premières impressions, et la grande attention des maîtres chargés d'enseigner les premiers éléments, doit être de faire en sorte qu'un enfant, qui n'est point encore capable d'aimer l'étude, ne la prenne point dès lors en aversion, de peur que l'amertume qu'il y aura d'abord sentie ne le suive dans un âge plus avancé. Pour cela, il faut que l'étude soit pour lui comme un jeu, qu'on lui fasse de petites interrogations, qu'on l'anime par la louange, qu'on lui donne lieu d'être content de lui-même et de se savoir bon gré d'avoir fait quelque chose. Quelquefois, ce qu'il refusera d'apprendre, on l'enseignera à un autre, pour le piquer de jalousie ; on lui proposera de petites disputes où on lui laissera croire qu'il a souvent le dessus, on l'amorcera par de petites récompenses, auxquelles cet âge est sensible.

“ Mais le grand secret pour faire aimer l'étude aux enfants, c'est que le maître sache lui-même s'en faire aimer. A ce prix, ils l'écoutent volontiers, ils se rendent dociles, ils tâchent de lui plaire, ils se font un plaisir de prendre ses leçons, ils reçoivent ses avis et ses corrections de bonne grâce, ils sont sensibles à ses louanges, ils s'efforcent de gagner son amitié en s'acquittant bien de leur devoir.

“ Il y a dans les enfants comme dans tous les hommes un fond naturel de curiosité, c'est-à-dire un désir de connaître et d'apprendre, dont on peut profiter pour leur rendre l'étude aimable. Comme tout est nouveau pour eux, ils font des questions, ils interrogent, ils demandent le nom et l'usage de tout ce qui se présente à leurs yeux. Il faut leur répondre sans témoigner ni peine ni ennui, louer leur curiosité, la satisfaire par des réponses nettes et précises, ne leur en jamais donner de trompeuses et d'illusoires, car bientôt ils s'en aperçoivent et se rebutent.

“ En tout art et en toute science, les éléments et les principes ont toujours quelque chose de sec et de rebutant. C'est pour cela qu'il est bien important d'en adoucir l'amertume par tout ce qu'on peut y répandre d'agrément.

“ Quand les enfants sont élevés en particulier, un maître habile et attentif met tout en usage pour leur rendre l'étude agréable. Il prend leur temps, il étudie leur goût, il consulte leur humeur, il mêle le jeu au travail, il paraît leur en laisser le choix, il ne fait point une règle de l'étude, il en excite quelquefois le désir par le refus même, et par la cessation, ou plutôt par l'interruption ; en un mot, il se tourne en mille formes, et invente mille adresses pour arriver à son but.

“ Dans une classe nombreuse, ce moyen n'est presque point praticable. La discipline et le bon ordre demandent

qu'on suive une règle uniforme, et que tous la suivent exactement, et c'est ce qui en rend la conduite très-difficile. Il faut bien de la tête, bien de l'adresse à un maître, pour conduire les rênes de tant d'esprits d'un caractère tout différent : les uns vifs et impétueux, les autres lents et flegmatiques ; ceux-ci qu'il faut arrêter, ceux-là auxquels il faut lâcher la bride ; pour manier, diriger en même temps tous ces esprits, de sorte pourtant que, malgré cette différence de tempérament, il les fasse tous marcher de concert, et les amène tous au même point. Il faut avouer qu'en fait d'éducation, c'est là ce qui demande le plus d'habileté et de prudence.

“ On ne parvient là que par beaucoup de douceur, de raison, de modération, de sang-froid, de patience. Il ne faut jamais perdre de vue ce grand principe, que l'étude dépend de la volonté, qui ne souffre point de contrainte. On peut bien contraindre le corps, faire demeurer un écolier à sa table malgré lui, doubler son travail par punition, le forcer de remplir une certaine tâche qui lui est imposée, le priver pour cela du jeu et de la récréation ; est-ce étudier que de travailler ainsi comme un forçat ? Et que restait-il de cette sorte d'étude, sinon la haine et des livres, et de la science, et des maîtres, souvent pour le reste de la vie ? C'est donc la volonté qu'il faut gagner, et elle se gagne par la douceur, l'amitié, la persuasion, et surtout par l'attrait du plaisir.

“ Comme nous naissons paresseux, ennemis du travail et encore plus de la contrainte, il n'est pas étonnant que tout le plaisir se trouvant d'un côté et tout l'ennui de l'autre, tout l'ennui dans l'étude, tout le plaisir dans le divertissement, un enfant supporte l'une impatiemment, et court ardemment après l'autre. L'habileté du maître consiste à jeter de l'agrément dans l'étude et à y faire trouver de la douceur.”

XXII.

ENSEIGNEMENT.—SYSTÈMES.

Dans votre enseignement, suivez la marche à laquelle vos maîtres vous ont accoutumé : gardez-vous de ces systèmes que, sous le nom de nouvelles méthodes, chaque année voit naître et mourir.

L'application ne vous en est pas permise. Quelque mérite qu'un système puisse avoir, il suffit que le succès en soit douteux pour que vous n'en fassiez pas l'épreuve sur ces jeunes intelligences, dont l'avenir dépend de vos soins. Si vous vous écartez de la route ordinaire et que vos élèves aient perdu leur temps, comment vous justifierez-vous ? Direz-vous que vous vous étiez laissé séduire ? Pitoyable excuse d'une présomption coupable !

Ces systèmes vous paraissent satisfaisants ; mais, en vérité, osez-vous vous croire capable de les apprécier ? Ne comprenez-vous pas que l'inventeur, excité par l'intérêt ou aveuglé par l'amour-propre, s'est appliqué à en dissimuler les défauts ?

En général, ces systèmes que l'on présente comme nouveaux sont depuis longtemps connus et décriés ; on les rajeunit par quelques changements de peu d'importance : l'ignorance et la présomption tombent toujours dans le piège que leur tendent de prétendus inventeurs.

L'un établit comme un principe incontestable que toutes les méthodes qui ont précédé la sienne ont abruti le genre humain ; l'autre réduit la solution de toutes les difficultés de la langue à une opération purement mécanique ; grâce aux rapides procédés d'un troisième, on saura en une semaine ce qu'on n'avait pu jusque-là apprendre en un an ; un quatrième rend l'étude si amusante que bientôt les enfants, enchantés de ce jeu attrayant, n'en voudront plus d'autre. Quelques-uns de ces hommes sont peut-être de bonne foi ; mais les spéculateurs qui marchent à leur suite exploitent sciemment, au préjudice de l'enfance, la crédu-

lité des familles. Bientôt on reconnaît leur imposture, on rejette leurs méthodes. Ils s'en détachent comme tout le monde, et se mettent à en exploiter une nouvelle, presque toujours avec avantage : car il n'est pas de système si absurde qui ne puisse espérer en France un triomphe d'un ou deux ans.

Il est cependant une remarque à faire : ces méthodes, qui au bout de quelque temps sont rejetées avec mépris, ont produit dans les commencements quelques résultats spécieux. Cela ne doit pas nous surprendre : pour assurer quelques succès à son système, l'inventeur prodiguait son temps et ses efforts ; les résultats qu'il obtenait éblouissaient des yeux prévenus ; on attribuait à ses méthodes ce qui n'était dû qu'à son zèle.

Mettez dans l'application de la méthode ordinaire et légale ce zèle ardent, inquiet, infatigable que déployaient ces spéculateurs dans l'intérêt de leur vanité ou de leur fortune, vos succès seront aussi brillants, et bien plus durables.

Quelle est donc cette méthode ?— Celle que vos maîtres ont employée pour vous instruire.

Que l'enseignement soit simultané, mutuel ou mixte, la marche en est toujours la même. Commencer par les notions les plus faciles, ne rien dire sans l'expliquer clairement, s'assurer que chaque élève a compris, s'avancer ensuite à des notions plus compliquées, revenir sur les leçons précédentes et les revoir sans cesse, faire de temps en temps une halte pour considérer dans son ensemble ce qu'on a vu en détail, exercer continuellement la mémoire, mais ne l'exercer que sur des objets que l'intelligence a saisis, mesurer la dose du travail sur la capacité naturelle des enfants, et dans toute cette œuvre être patient, actif, complaisant, infatigable, telle est la méthode dont vos maîtres ont usé en vous instruisant, telle est celle que vous devez suivre.

Si quelqu'un de vos élèves a l'intelligence lente, la mémoire infidèle, la conception embarrassée, ne vous rebutez pas ; préservez-le avec soin du découragement qui, pour lui, deviendrait mortel ; et comme il a besoin de faire plus d'efforts, tâchez d'augmenter ses forces.

Vous augmenterez ses forces en excitant son courage et en lui inspirant de la confiance en lui-même. Il faudra donc écouter avec une imperturbable complaisance toutes ses divagations, le ramener dans la voie droite sans lui laisser voir qu'il s'en était écarté, ne pas paraître attacher plus d'importance à ses fautes qu'aux fautes moins grossières de ses émules, signaler à l'attention des autres et à la sienne la plus légère apparence de progrès. Vous ne pourrez louer ce qui sera mieux ; vous louerez ce qui sera moins mal.

Il est rare que, dans une école, les enfants ainsi maltraités de la nature soient en grand nombre : on trouve plus fréquemment, surtout dans certaines provinces, des enfants dont l'esprit n'est que trop éveillé. La dissipation qui leur est naturelle livre aux bonnes intentions de l'instituteur une guerre incessante.

Pour fixer l'attention de ces jeunes étourdis, votre zèle vous suggérera toutes sortes de ruses innocentes. Vous leur accorderez quelquefois une demi-récréation ; vous les laisserez respirer pendant quelques minutes ; vous les délasserez par le récit de quelque agréable histoire, promise à l'application et accordée au succès. Vous ferez moins d'explications, et vous exigerez qu'ils apprennent davantage par eux-mêmes. Vous multiplierez les concours entre eux et tous les moyens d'émulation.

Quelle que soit leur vivacité, leur étourderie, ne cessez jamais de vous posséder. L'enseignement doit toujours être grave. En général, parlez plutôt bas que haut. Quand le maître élève la voix, l'écolier se met naturellement à l'unisson avec lui. A la faveur de cet échange bruyant de paroles, les conversations particulières s'établissent faci-

lement dans la classe. Au contraire, quand le maître parle bas, aucun élève ne peut causer sans être entendu. Rien de plus absurde que ce préjugé, trop répandu dans les campagnes, qui accorde le plus de mérite à l'instituteur qui, dans l'église et dans l'école, étourdit le plus les oreilles : préjugé aussi nuisible à une bonne discipline qu'à la santé de l'instituteur, qu'épuisent ces ridicules efforts.

D'ailleurs, l'homme qui crie s'agite nécessairement ; il lui est difficile de conserver cette tenue calme et décente qui donne de l'autorité à l'enseignement.

Je ne vous interdis cependant pas, gardez-vous de le croire, de vous livrer à ces vives émotions qui, en se communiquant du maître aux élèves, répandent dans une classe la chaleur et la vie. Il est bon que l'instituteur s'anime, et que, de temps à autre, sans crier, il élève la voix. Il se fatigue davantage, mais il enseigne bien mieux. J'aime qu'un maître, au sortir de la classe, soit comme hors d'haleine, et que le repos lui soit beaucoup plus nécessaire qu'aux enfants.

TH. H. BARRAU.

De la Calligraphie.

V.

DES PROCÉDÉS PROPRES A DISPOSER LES ÉLÈVES A L'OBSERVATION ET A L'IMITATION.

(Suite.)

Il n'importe pas seulement que l'instituteur fasse usage de méthodes sagement progressives et d'une application facile ; il faut encore qu'il les emploie avec discernement, et qu'il s'efforce en même temps de hâter, par tous les moyens possibles, le développement des facultés naissantes des enfants ; on y parvient :

1o En occupant sans cesse les élèves, d'une manière agréable ou utile, dès leur entrée à l'école ;

2o En proportionnant leur tâche de chaque jour à leur âge, à leur force et à leur degré d'intelligence ;

3o En leur donnant, de bonne heure, l'habitude d'observer, de comparer, de juger, c'est-à-dire l'habitude d'un travail intelligent.

Ces principes, qu'indiquent la pratique, sont de la plus haute importance, et il n'est pas une branche de l'instruction primaire qui n'en réclame l'application.

Pour ne parler que de l'écriture, que n'exige-t-elle pas afin que les progrès soient ce qu'ils peuvent être, eu égard à l'organisation plus ou moins heureuse de la main ? Ne faut-il pas que les enfants sachent tout voir dans un élément, tout remarquer dans une lettre, tout saisir dans un assemblage de lettres, sous le double rapport de la forme de chaque caractère et de chaque liaison ?

Ne convient-il pas, en outre, que les élèves puissent juger eux-mêmes leur propre travail, exécuté sur l'ardoise ou sur le papier : c'est-à-dire reconnaître ce qui est bien, et ce qui est mal ? Un élève qui sait remarquer ses défauts, peut, avec le temps et de l'exercice, parvenir à les corriger, surtout si le maître, ne se bornant pas à dire : cette lettre n'est pas assez penchée, celle-ci l'est trop ; ce mot n'est pas bien, celui-ci est mal ; recommencez, recommencez encore, lui donnent le moyen de comparer, de vérifier, enfin, de bien faire, ainsi que cela a lieu pour les autres branches.

Mais pour faire acquérir vite et sûrement aux enfants cette habitude d'observation et cet esprit d'imitation qui doivent assurer leurs progrès en calligraphie, il ne suffit pas d'expliquer ce qui se rapporte à chaque élément, à chaque lettre, en traçant même ces caractères devant les élèves ; car ce n'est leur donner que la connaissance des formes et la manière de les reproduire avec plus ou moins de bonheur. Ce n'est pas assez non plus d'exposer sur le tableau, à chaque leçon, aux regards de tous les élèves, les défauts qu'on a remarqués dans leur travail, en leur donnant, avec la cause des imperfections qui leur sont signalées, les moyens de les éviter ; car ce n'est encore que mettre les commençants en état de juger leur écriture et de l'améliorer.

Ces démonstrations, tant par les impressions qu'elles produisent sur les enfants, que par les lumières qu'elles leur communiquent, sont assurément très-intéressantes et très-utiles ; néanmoins une chose est encore nécessaire, indispensable même pour achever de

fortifier l'attention, de former l'œil à l'observation, l'esprit à l'imitation, et cette chose, trop négligée pour les exercices d'écriture, c'est une *manière réfléchie de travailler*.

Ainsi, on favorisera, on assurera le développement des dispositions desquelles dépendent les progrès des enfants non moins que de la gradation des exercices : 1^o en faisant toujours faire [aux commençants, au moins une ligne entière du même caractère, du même groupe de lettres, du même mot ; 2^o en les obligeant à indiquer (*par un trait*), d'abord le caractère, le groupe, le mot de chaque ligne qui est le mieux, ensuite celui qui est le plus mal.

L'effet de ces procédés est surtout grand et prompt si les élèves n'exécutent les lettres ni dans l'ordre du dictionnaire, ni dans aucun ordre arbitraire ; mais dans un ordre déterminé et par l'*analogie plus sévère des formes, et par les mouvements semblables, plus ou moins difficiles qu'exigent les vingt-cinq lettres de cursive*.

Les résultats seront plus remarquables encore si, après avoir fait exécuter isolément les lettres de chacune des séries établies, on exerce la classe à les lier graduellement entre elles ; car les groupes n'obligent pas seulement l'élève à regarder plus attentivement son modèle ; ils forcent encore nécessairement son esprit à l'examen, à la comparaison, par suite du rapprochement des lettres de même forme.

Afin que les instituteurs qui liront ces lignes puissent apprécier autrement que par un conseil, les avantages qu'offrent, sous plus d'un rapport, des exercices gradués d'après le principe de l'*analogie*, principe en toute chose si fécond en résultats, je leur soumetts les quatre séries de lettres que l'étude des formes et des mouvements aide à établir :

(1) *coaggde mnravyf hflh iujshz*
coaggde mnravyf hflh iujshz

Le *k* se trouve dans la 4^e série, d'abord parcequ'il est difficile à exécuter, ensuite parce que cette lettre est peu employée.

On complètera, de la manière la plus avantageuse, cette espèce d'analyse des lettres, cette étude réfléchie des formes : 1^o en demandant de temps en temps, aux élèves déjà avancés, surtout pour composition, d'indiquer sur les lettres isolées et sur les majuscules (exécutées dans l'ordre analogique ou bien dans l'ordre alphabétique), par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, etc., tous les défauts qu'ils reconnaissent à chaque caractère ; 2^o en leur faisant faire, sur chaque lettre même, les corrections nécessaires, ou indiquer, par *un ou deux mots*, le défaut principal remarqué dans chacune des lettres des deux alphabets.

Pour cette double correction, il convient que les élèves aient un modèle sous les yeux, afin que le travail de comparaison se fasse avec le plus de profit possible.

Rien ne porte encore les élèves à l'observation attentive et réfléchie, comme une de ces notes placées, de temps en temps, sur leurs cahiers ou sur leurs pages de composition : écriture trop lourde ou trop maigre, trop droite ou trop penchée, trop large ou trop serrée ; forme trop ronde ou trop ovale ; lettres non liées ou inégales ; boucles trop petites ; queues de lettres trop courtes ; liaisons mal disposées ; mots trop rapprochés ou trop écartés ; ponctuation mal observée.

Il est aussi très-utile qu'une fois par semaine, le maître, après avoir surveillé attentivement toutes les pages, signale, à haute voix, au moins à chacun des élèves des classes avancées, les défauts ou les qualités de leur écriture ; mais comme les enfants sont bien plus sensibles à la louange qu'au reproche, il convient que le maître soit toujours plutôt disposé à louer qu'à blâmer.

Tout effort, toute preuve de bonne volonté de leur part, demande d'être encouragée, surtout chez les élèves *paresseux* ou *indifférents* : rien n'excite chez eux l'émulation comme une bonne parole, une marque de contentement.

On a vu des enfants ne faisant absolument rien, — il s'en trouve dans toutes les écoles, — chez qui, très-peu de chose, un mot bienveillant, un regard affectueux, une meilleure place, n'ont pas seulement inspiré soudainement les meilleures résolutions ; mais

(1) Les caractères typographiques de cursive présentent les lettres, *k, y*, non bouclées ; dans beaucoup de modèles elles ont aussi cette forme ; mais c'est une faute. Quand l'*h* est bouclée, on ne voit pas pourquoi le *k* ne devrait pas l'être, ainsi que l'*y*, qui n'est qu'une *h* renversée.

encore révélé souvent des dispositions qu'on était loin de leur supposer.

Les leçons d'écriture données et pratiquées dans les écoles primaires, d'après cette *marche* et ces *procédés* , devront non-seulement former de bons élèves, mais encore, ce qui est précieux, préparer d'intelligents moniteurs pour diriger judicieusement les commençants, et peut-être dans quelques-uns, d'habiles maîtres d'écriture possédant bien et la forme graphique et l'art d'enseigner.

J. TAICLET.

(Conférences sur l'Écriture.)

Exercices pour les Élèves des Écoles

EXERCICE DE GRAMMAIRE.

La préposition.

DICTÉE.

Les Anglais ont, comme on sait, un respect tout particulier pour la tradition et les vieilles coutumes. Ainsi, l'ancien usage de fermer chaque soir les portes de la Tour avec un certain cérémonial, s'est conservé, à Londres, dans toute son intégrité, depuis l'époque des *Enfants d'Edouard* .

Quelques minutes avant que l'horloge sonne onze heures et minuit, les mardis et vendredis, le gardien-chef, drapé dans un long manteau rouge, portant un énorme trousseau de clefs et assisté d'un autre gardien muni d'une lanterne, s'avance devant le principal corps de garde et crie à haute voix : " Apportez les clefs ! " Le sergent du poste et cinq ou six hommes prennent les armes et le suivent à la porte extérieure. Chaque sentinelle devant laquelle passe cette patrouille crie : " Qui vive ! " et l'on répond : " Les clefs ! " Une fois les portes bien fermées et verrouillées, la procession revient dans le même ordre, les sentinelles répétant le même cri et les gardiens la même réponse.

Quand on est revenu au point de départ, le factionnaire du poste frappe avec force la dalle d'un coup de pied et demande à son tour : " Qui vive ? — Les clefs ! lui répond-on. — Les clefs de qui ? — Les clefs de la reine Victoria. — Avancez, clefs de la reine Victoria, tout est bien ! " Le porte-clefs s'écrie alors : " Dieu bénisse la reine Victoria ! — Amen ! " répond le garde du poste. L'officier commande alors : " Présentez armes ! " Les fusils retentissent, l'officier baisse la poignée de son épée, les hommes d'escorte rentrent au corps de garde, et le porte-clefs traverse seul la cour pour reporter les clefs chez le lieutenant.

La cérémonie terminée, toutes les issues se trouvent fermées à l'entrée et à la sortie de la Tour, et, en dedans des murs, personne ne peut faire un pas sans avoir le mot d'ordre.

Exercices.

Relevez les prépositions contenues dans le premier alinéa. — Ces prépositions sont *pour, de, de, avec, à, dans, depuis, de* contenu dans *des et d'* .

Comment appelle-t-on le mot qui suit la préposition ? — On l'appelle le *complément de la préposition* ou le *complément du mot qui la précède* .

Quel est le complément de *pour* ? — C'est *la tradition* .

Qu'est-ce que *les vieilles coutumes* ? — C'est un autre complément de *pour* sous-entendu.

Montrez que *les vieilles coutumes* est bien complément de cette préposition. — En effet, le sens est que les Anglais ont un grand respect *pour la tradition et pour les vieilles coutumes* . Il faut donc, si l'on désigne le complément de *pour* , nommer à la fois ces deux choses, ou, après avoir nommé la première, dire que *pour* est sous-entendu après *et* , et nommer la seconde comme son complément.

Au lieu de dire que *la tradition* est complément de *pour* , ne pourrait-on pas dire *complément de respect* ? — Oui, puisque l'on dit *du respect pour quelque chose* : et l'on dirait encore mieux *complément de ont* , en rangeant les mots dans cet ordre : *les Anglais ont pour la tradition un respect tout particulier* .

Quel est le complément de la préposition *de* ? — Cette préposition, se trouvant plusieurs fois, a plusieurs compléments : *de fermer, de la Tour, des enfants, d'Edouard* .

Quel est le complément de *avec* ? — C'est *un certain cérémonial* . Comment *chaque soir* est-il construit dans la phrase ? Est-il complément direct de *fermer* puisqu'il y a *fermer chaque soir* ? —

Non; le complément direct de *fermer* c'est *les portes*. Quant à *chaque soir*, il est pris ici adverbialement, c'est-à-dire qu'il est complément d'une préposition sous-entendue, comme *à* ou *par*, ou *dès*. Le sens est en effet que *à chaque soir*, ou *dès chaque soir*, on ferme les portes. Mais en français les noms de temps se prennent ainsi très-souvent comme des adverbes, en supprimant la préposition.

Quels sont les compléments des prépositions *a*, *dans* et *de puis*? — Ce sont les mots *Londres*, *intégrité* et *l'époque*.

Quelles sont les prépositions contenues dans le second alinéa? — Il y en a beaucoup: *avant*, *dans*, *de*, *de*, *de*, *devant*, *de*, *a*, *de* (compris dans *du*), *à*, *devant*, *dans*.

Avant est-il ici comme préposition? — Non; joint avec la conjonction *que*, il forme une conjonction composée.

Quel est le complément de *dans*? — C'est *manteau*, un *long manteau rouge*.

Montrez que la préposition *dans* joint ici deux mots, ou les met en rapport. — *Drapé dans un manteau*, les mots *drapé* et *manteau* sont ici mis en rapport puisque l'un complète la signification de l'autre.

Quel est le complément de *devant*? — C'est *laquelle* représentant *sentinelle*.

Y a-t-il dans ce paragraphe des prépositions sous-entendues? — Oui, puisqu'il y a des mots qui sans cela ne seraient pas construits dans la phrase.

Indiquez ces mots. — Ce sont les noms de temps: *quelques minutes*, *les mardis* et *vendredis*, *une fois*; et de plus *les portes fermées et verrouillées*.

Quelle préposition peut être sous-entendue devant cette dernière partie de phrase? — La préposition *après*: *après les portes fermées et verrouillées*.

Quelles sont les prépositions contenues dans le paragraphe suivant? Indiquez-les avec leurs compléments. — *A*, dans *au point*; *de*, dans *du poste*; *avec force*; *d'un coup*; *de pied*; *à son tour*; *de qui*; *de la reine*; *de*, dans *du poste*; *de son épée*; *d'escorte*; *a*, dans *au corps*; *de garde*; *pour reporter*; *chez le lieutenant*.

Parmi ces prépositions, quelles sont celles qui peuvent prendre pour complément un infinitif? — Ce sont ces trois-ci: *à*, *de*, *pour*.

Quelles sont celles qui ne peuvent pas recevoir l'infinitif comme complément? — Ce sont *avec* et *chez*.

Quelles prépositions sont contenues dans le dernier alinéa? Indiquez avec elles les mots qu'elles mettent en rapport. — *A*, *fermées à l'entrée*; *a*, *fermées à la sortie*; *de*, *la sortie de la tour*; *en*, *fermées en dedans*; *de*, *le dedans des murs*; *sans*, *faire un pas sans avoir*; *ce*, *le mot d'ordre*.

Qu'est-ce que *dedans* ici? — C'est un nom complément de la préposition *en*.

Dedans n'est-il pas souvent adverbe? — Oui, quand il détermine un verbe, comme quand on dit: *il est dedans*. Les noms de lieu se prennent en effet adverbialement comme les noms de temps; il suffit de retrancher la préposition: *il est (en) dedans*.

La préposition *en* peut-elle régir un infinitif? — Non, elle prend après elle le participe présent, *en chantant*, *en marchant*, etc.

Comment appelle-t-on cette forme de langage? — On l'appelle un *gérondif*, par imitation de la langue latine où se trouvait, sous ce nom, une forme équivalente.

Composition grammaticale.

Remplacez dans la dictée suivante les croix marquées entre les mots par les prépositions convenables.

M. de Costallin, colonel du deuxième régiment de spahis, venant à Tiemeen, ayant appris lors de son passage les Ouled-Mimoun, qu'un lion désolait la contrée, organisa immédiatement une chasse composée de son goum, de son escorte et de quelques indigènes. Arrivé près d'un champ de blé où l'on pensait rencontrer le dangereux animal, M. de Costallin divisa son monde en pelotons et s'avança.

Le premier peloton avait peine fait quelques pas, lorsqu'il se trouva face à face avec un lion d'une taille gigantesque, qui regarda ses adversaires un moment comme pour les compter, puis se retira lentement. Une première décharge de mousqueterie ne l'atteignit pas et n'arrêta pas sa marche. Le peloton fit retraite, céda sa place à la deuxième, qui tira à son tour. L'animal, atteint légèrement cette fois, s'arrêta. M. de Costallin s'avança alors à quelques pas de sa troupe et tira; mais un mouvement de son cheval détourna le coup.

Au même moment, un indigène se détacha, arriva à une dizaine de pas du lion, ajusta et fit feu. Le terrible animal, blessé à l'épaule, rugit, fit un bond, renverse son adversaire qu'il retient

sa griffe et lui déchire le bras. Devant l'imminence du danger, une résolution subite fait pousser à plusieurs coups de feu partent instantanément. Une seconde s'écoule. L'animal fait un dernier effort et tombe mortellement frappé. Une balle seule l'avait atteint, mais lui avait brisé l'épine dorsale. Voyant le lion à ses côtés, l'Arabe se relève; un mouvement subit, et sa blessure, lui plonge plusieurs fois son couteau dans la gorge. Le soir du même jour, la population de Tiemeen se pressait autour du lion qui, de dire à tous, est le plus gros qu'on ait vu dans la contrée. L'Arabe, quoique grièvement blessé, est aujourd'hui hors de danger.

CORRIGÉ.

M. de Costallin, colonel du 2^e régiment de spahis, en venant à Tiemeen, ayant appris, lors de son passage aux Ouled-Mimoun, qu'un lion désolait la contrée, organisa immédiatement une chasse composée du goum, de son escorte et de quelques indigènes. Arrivé près d'un champ de blé où l'on pensait rencontrer le dangereux animal, M. de Costallin divisa son monde en pelotons et s'avança.

Le premier peloton avait à peine fait quelques pas, lorsqu'il se trouva face à face avec un lion d'une taille gigantesque, qui regarda ses adversaires un moment comme pour les compter, puis se retira lentement. Une première décharge de mousqueterie ne l'atteignit pas et n'arrêta pas sa marche. Le peloton fit retraite, céda sa place au deuxième, qui tira à son tour; l'animal, atteint légèrement, cette fois, s'arrêta. M. de Costallin s'avança alors à quelques pas de sa troupe et tira; mais un mouvement de son cheval détourna le coup.

Au même moment, un indigène se détacha, arriva à une dizaine de pas du lion, ajusta et fit feu. Le terrible animal, blessé à l'épaule, rugit, fit un bond, renverse son adversaire, qu'il retient sous sa griffe, et lui déchire le bras. Devant l'imminence du danger, une résolution subite fait pousser en avant; plusieurs coups de feu partent instantanément; une seconde s'écoule, l'animal fait un dernier effort et tombe mortellement frappé. Une balle seule l'avait atteint, mais lui avait brisé l'épine dorsale. En voyant le lion à ses côtés, l'Arabe se relève par un mouvement subit, et, malgré sa blessure, lui plonge plusieurs fois son couteau dans la gorge. Le soir du même jour, la population de Tiemeen se pressait autour du lion, qui, au dire de tous, est le plus gros qu'on ait vu dans la contrée. L'Arabe, quoique grièvement blessé, est aujourd'hui hors de danger.

DICTIONNAIRE HOMONYMIQUE.

1. FOI, n. f., croyance; confiance.
FOIE, n. m., un des viscères.
FOIS, n. f., qui sert à exprimer des actions, des événements qui se réitérent.
2. FOND, n. m., la partie la plus basse d'une chose.
FONDS, n. m., propriété; argent placé: abondance.
FOND, du verbe *fondre*.
FONTE, du verbe *faire*.
FONTS, n. m. pl., grand vaisseau où l'on conserve l'eau dont on se sert pour baptiser.

APPLICATION.

La Manie des Fleurs.

Le fleuriste a dans un faubourg un petit fonds de terre qu'il décore du nom de jardin; il y court dès le lever du soleil: catarrhe, hémicrânie, maladie de foie même, rien ne saurait le retenir; il n'en revient que quand la nuit s'est étendue sur ses plants de fleurs, qui font ses plus chères délices: vous le voyez planté, et qui a pris racine au milieu de ses tulipes et devant la solitaire. Il ouvre de grands yeux, il se baisse vingt fois, il frotte ses mains, il la voit de plus près, il ne l'a jamais vue si belle, son cœur se fond de joie; il la quitte pour l'orientale; de là, il va à la veuve; il passe au drap-d'or, de celle-ci à l'agate, d'où il revient à la solitaire, où il se fixe, où il se lasse, où il s'assied, où il oublie de dîner; aussi est-elle nuancée, huilée, à pièce emportée; elle a un calice dont la forme, le bord, le font lui semblent les plus beaux qu'il ait jamais vus; il est dans un enivrement que j'oserais vainement d'exprimer, il la contemple avec ravissement, il l'admire; mais son fonds de bon sens est si mince que Dieu et la nature sont en tout cela ce qu'il n'admire point; il ne va pas plus loin que l'épigramme de sa tulipe, qu'il ne livrerait pas pour mille écus, quelque besoin de fonds qu'il puisse avoir, et qu'il donnera pour rien quand les tulipes seront négligées et que les œillettes auront

prévalu. Cet homme raisonnable, qui a une âme, qui a été fait, aux fonts baptismaux, enfant de Dieu et de l'Eglise, qui a, par conséquent, un culte, une foi, une religion, revient chez lui fatigué, affamé, mais fort content de sa journée : il a vu des tulipes.

THE. LEPETIT
L'Ecole Normale.

PROBLEMES D'ARITHMETIQUE.

I. Un voiturier doit transporter plusieurs ballots de marchandises au prix de 67 cts. le quintal ; mais il en perd un du poids de $267\frac{1}{2}$ livres, qu'il est obligé de payer à raison de 18 cts. la livre. A cause de cette perte, il ne reçoit que \$2.67 cts. On demande le poids des ballots qu'il a rendus à leur destination.

II. Quelle est la valeur de l'acre, mesure anglaise, en arpents de Paris, mesure de 18 pieds par perche ?

PROBLEME DE GEOMETRIE.

Les deux roues de derrière d'une voiture à quatre roues sont plus hautes que celles de devant de 10 pouces, et l'on sait que 50 tours des grandes roues équivalent à 71 des petites. Déterminez le diamètre de ces roues.

T. D.

SOLUTION DU PROBLEME D'ARITHMETIQUE DE LA DERNIERE LIVRAISON.

Sur les \$29.50 que la maîtresse donne au commencement de la semaine, l'ouvrière achète 29 verges de toile à 62 cts. = \$17.98 ; il lui reste \$11,52 sur lesquelles elle remet \$7.52, il lui reste donc \$4 pour son travail de la semaine, ce qui donne $\frac{4}{6} = 66\frac{2}{3}$ cts. par jour.

G. BERNIER, Inst.

SOLUTION DU PROBLEME D'ALGEBRE DE LA DERNIERE LIVRAISON.

Soit x le chiffre des unités, y celui des dizaines, et z celui des centaines. D'après les énoncés du problème, le nombre sera exprimé par $100z + 10y + x$, et on aura les trois équations suivantes :

(1) $y^2 = xz$, (2) $124(x + y + z) = 7(100z + 10y + x)$

et (3) $100z + 10y + x + 594 = 100x + 10y + z$
L'équation (2) se réduit à $124x - 7x + 124y - 70y + 124z - 700z = 0$
ou $117x + 54y = 576z$

et (4) $13x + 6y = 64z$
L'équation (3) donne aussi $100z + x + 594 = 100x + z$
 $99z - 99x + 594 = 0$

et (5) $z + 6 = x$

Mettant cette valeur dans les équations (1) et (4) on obtient

(6) $y^2 = z^2 + 6z$, et (7) $13z + 78 + 6y = 64z$
ou $6y + 78 = 64z - 13z = 51z$
et $2y = 17z - 26$

Elevant au carré on a $4y^2 = 289z^2 - 884z + 676$

puis retranchant l'équation (6) multiplié par 4, il reste :

$285z^2 - 908z + 676 = 0$
 $z^2 - \frac{908}{285}z = -\frac{676}{285}$

Complétant le carré, il vient :

$z^2 - \frac{908}{285}z + \frac{206116}{81225} = \frac{206116}{81225} - \frac{676}{285} = \frac{206116 - 192260}{81225} = \frac{13456}{81225}$

Extrayant la racine carré des deux membres, on a

$z - \frac{454}{285} = \pm \sqrt{\frac{13456}{81225}} = \pm \frac{116}{285}$
 454 ± 116

et $z = \frac{570}{285} = 2$

Mettant cette valeur dans les équations (5) et (6), on obtient :

$x = 8$
 $y^2 = 16$
 $y = 4$

d'où

Le nombre est donc 248.

SOLUTION DU PROBLEME DE GEOMETRIE DE LA DERNIERE LIVRAISON.

19 pieds de long \times 11 pieds de haut = 209
15 " large \times 11 " = 165

374

374×2 , puisqu'il y a 4 côtés égaux deux à deux = 748
De ceci, il faut retrancher $3 \times 4 \times 7 = 84$ pour trois châssis,
et $9 \times 4 = 36$ " une porte

120

$748 - 120 = 628$ pieds
Une verge de tapisserie couvre $3 \times 1\frac{1}{2} = 5$ pieds
donc $\frac{628}{5} = 125\frac{3}{5}$ verges de tapisserie.

A. LAMY.

AVIS OFFICIELS.



NOMINATIONS.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur Général, par commission datée du 20 de mai courant, de nommer l'honorable Alexander Tilloch Galt, de Sherbrooke, Louis Léon Lesieur Desaulniers, écuyers, M. P. P., d'Yamachiche, et Cyrille Delagrave, écuyer, de Québec, membres du Conseil de l'Instruction Publique pour le Bas-Canada, en remplacement des honorables Timothy Lee Terrill et Antoine Polette, et de François Xavier Garneau, écuyer, qui ont résigné.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil, en date du 17 du mois d'avril dernier, approuver les nominations suivantes :

Comté de Gaspé.—Pabos : MM. Nazaire Dupuis et Robert Duguay.

Comté de Rimouski.—Matane : Laurent Nazaire Blais, écuyer.

Comté de Charlevoix.—Salles : MM. Thomas Côté, Joseph Larouche, Pierre Tremblay, Joseph Lessard et Alexandre Simard.

En date du 24 du même mois :

Comté d'Arthabaska.—St. Albert : MM. Joseph Hébert et Jules Lemire.

En date du 5 du mois de mai courant :

Comté d'Yamaska.—St. François : M. Joseph Autotte.

Comté de Montmorency.—Isle de Laval : MM. Prisque Verret, Michel Latulippe, François-Xavier Jolin, Joseph Brindamour et Joseph Drapeau.

AVIS AUX DIRECTEURS DE MAISONS D'ÉDUCATION QUI VEULENT SE PRÉVALOIR DES DISPOSITIONS DE L'ACTE 19 VICT., CHAP. 54.

1o. Aucune maison d'éducation n'aura droit, cette année, à l'aide accordée par la Législature, à moins que le rapport et la demande qui l'accompagnent n'aient été reçus à ce bureau avant le premier jour d'août prochain. Il ne sera fait d'exception sous quelque prétexte que ce soit.

2o. Un accusé de réception du rapport et de la demande sera immédiatement transmis à la personne qui les aura faits.

3o. Quiconque n'aura pas reçu cet accusé de réception dans les huit jours qui suivront le dépôt au bureau de poste des documents dont il

s'agit, sera tenu de s'en enquérir auprès du maître de poste de sa localité et au Bureau d'Education, à défaut de quoi, la demande et le rapport seront censés n'avoir jamais été transmis.

40. Des formules imprimées seront envoyées, dans la première quinzaine de juin, à toutes maisons d'éducation qui ont été portées déjà sur la liste des subventions, et celles qui n'auront pas alors reçu ces formules devront en faire la demande.

50. Les maisons d'éducation qui ne sont pas inscrites sur la liste, mais dont les directeurs désirent faire un rapport et une demande, pourront obtenir de ce bureau les formules dont ils auront besoin.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Surintendant de l'Education.

DÉLIMITATIONS, ANNEXIONS, ÉRECTIONS, ETC., DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil, en date du 10 du mois d'avril dernier :

1^o Eriger en municipalité scolaire le township de Hunterstown, dans le comté de Maskinongé, et lui donner les limites et le nom du township susdit.

En date du 17 du même mois :

2^o Eriger le township de Salles, dans le comté de Charlevoix, en municipalité scolaire et lui donner le nom et les limites de ce township.

3^o Retirer de la municipalité scolaire de Bagotville, dans le comté de Chouinard, le village de ce nom et l'ériger en municipalité scolaire séparé sous le nom de : "Municipalité scolaire du village de Bagotville," renfermant dans ses limites le dit village, tel qu'il a été chaîné par ord. du Département des Terres de la Couronne, plus les lots Nos. 1, 2, 3 et du quatrième rang nord-est de la Rivière-à-Marse et les Nos. 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 du rang de l'Anse-à-Philippe.

En date du 24 du même mois :

4^o Eriger la ville de Lévis en municipalité scolaire, et lui donner les mêmes limites qui ont été assignées à la dite ville de Lévis, par l'acte passé dans vingt-quatrième année du règne de Sa Majesté, la Reine Victoria, chapitre 70.

5^o Eriger le township de Matane, dans le comté de Rimouski, en municipalité scolaire et lui donner les limites du township de ce nom.

6^o Son Excellence le Gouverneur-Général a ordonné par minute en conseil du 5 du mois de Mai courant, qu'à l'avenir les diverses municipalités comprises dans la paroisse de Ste. Thérèse, dans le comté de Terrebonne, seraient deux municipalités, l'une sous le nom de : *Municipalité scolaire du village de Ste. Thérèse*, et l'autre sous celui de : *Municipalité scolaire de la paroisse de Ste. Thérèse*. Ce qui suit est la description des limites dites municipalités :

1^o *Municipalité village de Ste. Thérèse :*

Comprenant le village de Ste. Thérèse, la Grande-Ligne, la Côte St. Louis, le Coteau, Louis et tous les terrains appartenant au dit village et renfermés dans les limites suivantes : à l'ouest, la ligne ouest des terres présentement cédées par John Morris, écuyer, et Olivier Deschambault ; au nord, paroisse de St. Janvier ; à l'est, la ligne seigneuriale de Terrebonne ; sud, (à quarante arpents environ de la rivière des Mille-Isles, dans dite ligne seigneuriale) les limites nord des terres du bas de Blaire, du Grand-Coteau de Ste. Thérèse, du bas de Ste. Thérèse jusqu'à terre présentement occupée par Magloire Nadon, les limites sud des terres présentement occupées ou possédées par le dit Magloire Nadon, François Bertrand, Augustin Matte, veuve Séraphin Ouimet, Abraham Dubois, les héritiers Sanche, Jérémie Deschambault, Amable Thibault et le dit John Morris.

2^o *Municipalité de la Pisse de Ste. Thérèse.*

À l'ouest, le comté des Deux-Montagnes et la concession appelée Ste. Henriette dans la dite paroisse de Ste. Thérèse ; au nord, la paroisse de St. Janvier et la municipalité scolaire du village de Ste. Thérèse (telle que ci-dessus décrite) ; à l'est, la ligne seigneuriale de Terrebonne ; au sud, la rivière des Mille-Is.

Son Excellence a bien voulu, en outre, annexer la concession appelée Ste. Henriette, dans la paroisse sus-nommée de Ste. Thérèse, à la municipalité scolaire de St. Augustin, dans le comté des Deux-Montagnes.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

Madame veuve Gonzaguevoie, née Elizabeth Coutu, Melles. Julia Moriarty et Mary Almond ont le 4 de mars dernier, obtenu chacune un brevet d'école élémentaire.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS TESTANTS DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

Melle. Margaret Fiskin a, le 4 d'avril dernier, obtenu un brevet d'école élémentaire.

T. A. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DE KAMOURASKA.

Melle. Clémentine Verret a, le 11 de mars dernier, obtenu un brevet d'école modèle.

Melles. Eléonore Itzwoire, Henriette Côté ont, le 4 du même mois, et Melle. Henriette Anctil, le 11, obtenu chacune un brevet d'école élémentaire.

P. DUMAIS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DU DISTRICT DE QUEBEC.

Melles. Annie Bayne, Catherine Cook, Elisabeth Dupont, Isabella Kerr, Janet McMillan, Catherine McKillop, Christina McKinnon, Janet McKinnon, Eliza Jane Robinson, Elizabeth Stalker et Eleanor Wilson ont, le 9 du mois d'avril dernier, obtenu chacune un brevet d'école élémentaire.

D. WILKIE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DE SHEBROOKE.

M. Robert Cowling et Melle. Marion Doak ont, le 14 de ce mois, obtenu chacun un brevet d'école modèle.

Le même jour, MM. Noël Annance, James Hepburn, Horace D. Sherrill ; Melles. Mary Armitage, Victoria Barlow, Mary E. Barnum, Robina Baxter, Mary Bickford, Caroline Boast, Eliza Boast, Margaret Bothwell, Catherine Boyle, Lucretia B. Byron, Elizabeth Carlisle, Elizabeth Carter, Cynthia Cleveland, Céline M. Cleveland, Elvira Cleveland, Elizabeth Cowan, Caroline A. Davis, Melvina Denison, Rebecca M. Derby, Sarah Emerson, Amelia Fletcher, Harriet Flint, Mary French, Mary Jane Hall, Ann Hart, Clarissa Harvey, Ellen Hepburn, Harriet Hills, Mary C. Hunton, Catherine Huskie, Helen Jacobs, Mary Johnson, Sallie E. Lawrence, Célestine Leclerc, Mary E. Leavitt, Hélène Létourneau, Lucie Martin, Susan McCafferty, Elizabeth Mowle, Augusta M. Main, Mary C. Morrill, Elizabeth Pierson, Emma B. Planche, Laura Rowell, Harriet E. Rankin, Malvina Ross, Rosanna Riddle, Harriet Smith, Caroline Ann Smith, Eliza Stuart, Mary Sheppard, Ann Thomas, Marie H. Tremblay, Ellen B. Wadleigh, Ellen Willy et Annie Wilson ont obtenu un brevet d'école élémentaire.

S. A. HURD,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE L'OTTAWA.

Melle. Harriet Lee a obtenu, le 16 de ce mois, un brevet d'école élémentaire.

JOHN R. WOODS,
Secrétaire.

DON OFFERT A LA BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT.

Le Surintendant accuse, avec reconnaissance, réception de l'ouvrage suivant :

De H. Driscoll Ecuyer, C. R. : Mémoires de Mademoiselle Bertin, sur la Reine Marie-Antoinette, avec des notes, etc., 1 vol.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

On a besoin, pour le 1er septembre prochain, au Collège de Sherbrooke, C. E., d'un professeur capable d'enseigner le français et l'anglais. S'adresser au Révd. A. R. Dufresne.

INSTITUTEURS DISPONIBLES.

Melle. A. Aycard, munie d'un brevet d'école élémentaire, se chargerait de la direction d'une école à la ville ou à la campagne : elle peut enseigner également le français et l'anglais.

S'adresser à ce bureau ou à Mademoiselle A. Aycard, institutrice, Mile End, comté d'Hochelaga.

Melle. Adèle Saucier, munie d'un brevet et de bonnes recommandations, désire obtenir la direction d'une école située près d'une église. S'adresser à Melle. Adèle Saucier, institutrice, St. Roch-des-Aulnaïs, comté de l'Islet.

Melle. Sophie Amélie Bélanger, munie d'un brevet d'école élémentaire et d'excellentes recommandations, désire obtenir la direction d'une école. S'adresser à elle-même, à St. Hubert de Longueuil.

M. Alphonse Côté, muni de bonnes recommandations, désire une place de moniteur dans une école française. S'adresser à ce Bureau.

M. Justin Armand, ayant un diplôme d'école élémentaire et pourvu

de bons certificats, demande une place d'instituteur. S'adresser aux Cédres.

M. Henri Filteau, ayant un diplôme d'école élémentaire et pourvu de bons certificats, demande une place d'instituteur. Il peut enseigner l'anglais. S'adresser à St. Barthélemy, comté de Berthier.

ERRATUM.—Dans la livraison du mois d'avril dernier, page 84, dans l'avis officiel intitulé : "Bureau des Examineurs protestants du district de Montréal," au lieu de : J. A. Gibson, écuyer, lisez : T. A. Gibson, écuyer.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTRÉAL, (BAS-CANADA), MAI, 1862.

Conseil de l'Instruction Publique.

Comme on le verra dans nos avis officiels, la nomination de trois nouveaux membres de ce corps vient d'être faite, en remplacement d'autres membres que des circonstances toutes personnelles ont forcés à donner leur démission.

L'Hon. M. Terrill, de Stanstead (townships de l'Est), a été obligé de se retirer par la maladie qui l'afflige depuis une couple d'années. L'hon M. Galt, qui appartient à la même section du Bas-Canada, a été appelé à le remplacer. M. le Juge Polette, sentant que ses nouvelles fonctions ne lui permettaient point de prendre une part active aux délibérations du Conseil, a cru, lui aussi, devoir offrir sa démission ; il a été remplacé par M. Desaulniers, membre de l'Assemblée Législative, qui, ainsi que M. Polette, appartient au district des Trois-Rivières. Enfin, nous regrettons vivement d'ajouter que notre historien national, M. Garneau, dont la santé se trouve gravement compromise par ses grands et utiles travaux, n'a pu se rendre à Montréal que très-rarement, et a insisté dernièrement sur l'acceptation de sa démission. M. Cyrille Delagrave, avocat, de Québec, qui a montré en tout temps un très-grand zèle pour l'instruction publique et a rempli longtemps des fonctions onéreuses et difficiles sous la loi des écoles, a été nommé en remplacement de son concitoyen, M. Garneau.

M. Louis Jacques Casault.

La mort du premier recteur de l'Université-Laval, de l'homme que l'on pourrait appeler à juste titre le fondateur de cette grande institution, a créé dans tout le pays une sensation sans égale. Toute la presse s'est hâtée de rendre un juste témoignage d'admiration à la mémoire de ce prêtre vénérable, et nos propres regrets sont encore augmentés, s'il est possible, par la circonstance qui a voulu que nous fussions les derniers à parler de la grande perte que l'instruction publique vient d'éprouver.

Nous reproduisons, plus loin, une biographie due à la plume d'un de ses amis et collaborateurs, M. l'abbé Ferland, le récit des funérailles, qui ont constaté un véritable deuil public, et quelques intéressants détails que donne, sur les rapports de cet excellent maître avec ses élèves, le journal publié au Séminaire de Québec, l'*Abeille*.

Nous sommes nous aussi au nombre des anciens élèves de

M. Casault et nous avons eu plus d'une fois l'occasion de connaître et d'admirer, cette bonté, cette modestie, cette perspicacité, cette justesse de coup-d'œil, cette finesse d'appréciation, qui en ont fait un des hommes les meilleurs et les plus distingués de notre pays.

Nous avons parlé d'une de ses qualités dont nous sommes, dans ce moment, tentés de regretter l'excès. Beaucoup d'hommes moins savants et moins habiles que lui ont publié, chez nous, des écrits qui ne sont point sans mérite.

M. Casault, trop modeste, ne laisse rien de ce genre. Ce n'est certes pas un reproche que nous adressons à sa mémoire. En serait-ce un, que l'on pourrait dire de lui comme de Christopher Wren, et nous répondre : *Si monumentum queris ; circumspice!* L'Université Laval est une œuvre qui remplit bien toute une existence ; et l'on ne saurait rien demander de plus à celui qui a écrit dans les annales de notre pays une aussi belle page. Mais n'est-il point vrai que beaucoup d'hommes très-capables parmi nous, negligent d'assurer à leurs compatriotes la part que nous devrions avoir dans la littérature scientifique de ce continent ? Et ne trouverions-nous point comme une consolation à relire aujourd'hui les écrits que nous aurait laissés l'homme si habile que nous regrettons ?

M. Casault, on le sait, n'était plus, lorsqu'il est mort, recteur de l'Université. Les réglemens s'opposent à ce qu'il fut réélu une troisième fois. Son successeur, M. Taschereau, est un de ses anciens élèves ; il se trouve en ce moment à Rome où il accompagne Mgr. Evêque de Tloa ; et tous deux auront bientôt éprouvé une douleur difficile à décrire, lorsqu'ils apprendront de celui sur lequel ils comptaient tant pour le succès de leurs communs projets, que l'ami qu'ils avaient laissé, sans en parfaite santé, du moins avec pleine espérance de revoir, a succombé si peu de jours après leur départ.

BIOGRAPHIE DE M. CASAULT.

" MONSIEUR LOUIS JACQUES CASAULT, vice-général, ancien supérieur du Séminaire de Québec, premier recteur de l'Université-Laval, et en dernier lieu directeur du Grand Séminaire, n'avait pas encore cinquante-quatre ans, lorsque la mort l'a enlevé lundi dernier, le 5 de ce mois, à sept heures et dix quarts du matin, après une très-courte maladie.

" Né à Saint-Thomas, le 17 juillet 1808 du mariage de sieur Louis Casault et de dame Françoise Blais. M. Casault fut placé fort jeune encore à une école du lieu, où il commença à apprendre le latin. Doué de talents supérieurs, et remarquable par son application à l'étude, il fit des progrès si heurtés et si rapides, que ses parents crurent devoir faire des sacrifices pour lui procurer l'avantage de recevoir une instruction plus élevée.

" Il entra en 1822 au Petit Séminaire de Québec, où il fit en six ans un cours d'études extrêmement brillant. Un jugement solide et une mémoire excellente le prirent constamment à la tête de ses différentes classes, malgré la compétition d'un bon nombre d'élèves distingués.

" Ses habitudes sérieuses et sa sincère piété avaient de bonne heure convaincu ses supérieurs qu'il était appelé à l'état ecclésiastique ; aussi, par leur avis, il se décida à entrer dans le clergé, et le 5 octobre 1828, il reçut la tonsure des mains de Monseigneur Panet. Pendant son cours de théologie il fut employé au Petit-Séminaire pour la surveillance et la censure ; on put dès lors apprécier les hautes qualités qui le distinguent et qui devaient briller plus tard avec tant d'éclat.

" Il fut ordonné prêtre le 27 novembre 1831, et, quelques jours après, Mgr. Panet le nomma vicaire vénérable M. Gatien, curé du Cap-Santé. Pendant près de trois ans qu'il exerça les fonctions du saint ministère dans cette importante paroisse, M. Casault s'acquiesça l'estime universelle particulièrement celle de

M. Gatiem, qui eut bientôt compris le mérite supérieur du jeune confrère qu'on lui avait donné pour assistant.

« Vers cette époque, les directeurs du Séminaire de Québec cherchaient à augmenter le nombre des professeurs de leur institution. Connaissant par expérience les aptitudes du jeune vicaire du Cap-Santé, ils l'invitèrent à se dévouer dans leur maison à l'éducation de la jeunesse.

« La conscience timide et délicate de M. Casault avait été soumise effrayée à la pensée de l'immense responsabilité qui pèse sur le prêtre chargé du ministère pastoral ; d'ailleurs, il avait pour l'étude un goût prononcé qu'il ne pouvait guères satisfaire dans sa position actuelle : il accepta donc avec plaisir l'offre qui lui avait été faite, et, dans l'automne de 1834, il entra au Séminaire de Québec, comme professeur de théologie. Il avait trouvé la position qui lui convenait et qu'il était appelé à remplir avec tant d'honneur.

« Pendant près de vingt-huit ans, dans cette maison, il s'est acquitté, avec un égal succès, des fonctions les plus difficiles et les plus variées : il a été successivement ou simultanément professeur de théologie et de sciences physiques, directeur des élèves du Petit et du Grand-Séminaire, préfet des études. Nommé supérieur en 1851, il occupa cette haute fonction pendant neuf années consécutives, par suite d'une exception formelle, autorisée par Mgr. l'Administrateur à la règle du Séminaire, qui ne permet pas à la même personne d'occuper la charge de supérieur plus de six ans de suite.

« Dans ces postes si difficiles, il s'attira sans les rechercher, l'affection et l'estime de tous ceux qui eurent des rapports avec lui. Sous un extérieur sévère, il cachait en effet une extrême bonté et une intelligence exquise des convenances, qualités qui ne pouvaient manquer de lui gagner les cœurs.

« Mais c'est surtout à la fondation et à l'organisation de l'Université-Laval que son nom devra passer à la postérité. Ami sincère de son pays, il désirait depuis longtemps que ses jeunes compatriotes pussent être initiés aux hautes sciences, et parvenir aux grades universitaires en droit ou en médecine sans être forcés d'aller exposer leur foi et leurs mœurs dans les institutions des Etats-Unis, ou même en restant dans nos villes, libres de tout contrôle.

« Comme, pour M. Casault, une Université n'était pas simplement un collège, ayant le pouvoir de conférer des degrés ou de donner des diplômes, mais un établissement distinct et au-dessus des collèges par la nature et l'étendue de son enseignement, il ne se hâta pas d'émettre des plans et de suggérer des idées. Esprit profond, M. Casault ne se bornait pas à la superficie des choses. Longtemps avant qu'on parlât à Québec d'une Université, toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur lui étaient venues familières ; l'histoire et l'organisation des principales Universités d'Europe, étudiées avec son attention habituelle, lui avaient appris la différence qu'il y avait entre une Université et un Séminaire. Ne concevant pas qu'on dût entreprendre les choses à demi, il avait calculé mûrement les chances de succès d'un établissement universitaire, il avait posé les difficultés et les oppositions qui pouvaient se rencontrer, et il les trouvait considérables ; il ne voyait de succès que dans une entente des autorités civiles et religieuses, entente bien difficile dans le temps. Aussi gardait-il le silence, tout en continuant à étudier.

« Cette conduite à la fois si prudente et si logique mit M. Casault à la hauteur de la question, lorsque vinrent le décret du premier concile de Québec proclamant l'importance pour les catholiques de posséder une Université adaptée à leurs besoins, et la suggestion de Mgr. de Montréal d'en charger le Séminaire de Québec. Ainsi mis par M. Casault en état de connaître toute la difficulté de la position, n'est-ce qu'après des instances répétées de Mgr. l'Archevêque et l'assurance du concours des évêques de la province, que le Séminaire de Québec consentit à se charger de la fondation et de l'organisation d'une Université catholique.

« Au supérieur du Séminaire, alors M. Casault, fut confié le soin de prendre les mesures nécessaires pour répondre à la confiance des catholiques. On sait comment il s'en est acquitté. Muni de lettres de recommandation, M. Casault, qui venait d'être nommé Vicaire Général de l'Archevêque de Québec, entreprit en 1852, malgré sa faible santé, un voyage en Europe, afin de demander l'érection canonique et civile de l'Université-Laval. Appuyé du crédit de Lord Elgin, il obtint de Sa Majesté une charte signée le 8 décembre 1852 ; et le 6 mars suivant, le Souverain Pontife autorisait l'érection de chaires de théologie dans la nouvelle Université.

« Ainsi l'œuvre avait été sanctionnée par l'autorité ecclésiastique et la puissance civile. Le Séminaire de Québec consentit à fournir les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses de con-

struction et d'établissement ; et M. Casault, à raison de ses études préalables, fut naturellement chargé de suggérer le plan d'organisation de la nouvelle institution. Il avait, dans son voyage d'Europe, visité les principales Universités de l'ancien monde, étudié leurs lois et leurs règlements, comparé ensemble les divers systèmes de direction et d'études : aussi réunissant, avec cette sûreté de jugement qui le distinguait, ce que ces différents établissements pouvaient présenter de mieux pour former un tout harmonieux, suggéra-t-il un plan complet pour l'organisation de la discipline et des études, plan qui a été adopté presque sans modification pour l'Université-Laval.

« Premier Recteur de cette institution, M. Casault contribua à développer et à appliquer ce plan à mesure que les circonstances l'ont requis, et à la fin de son temps d'exercice, il put remettre à son successeur l'œuvre à peu près complète et fonctionnant régulièrement dans toutes ses parties.

« Si large a été la part qu'il a prise dans l'organisation de l'Université-Laval, qu'à bon droit, il pourra joindre le titre de fondateur à celui de premier Recteur.

« Son âge peu avancé permettait à ses amis d'espérer que pendant plusieurs années encore, il resterait au milieu d'eux pour les aider de ses conseils, et les édifier par l'exemple de ses vertus : Dieu en a jugé autrement.

« M. Casault sentait sa santé s'affaiblir et, depuis plusieurs semaines, il avait compris que sa vie ne pouvait être longtemps prolongée. Dans la prévision d'une mort prochaine, il avait communiqué en détail à ses confrères toutes ses vues et ses espérances au sujet de l'Université ; il avait aussi réglé soigneusement ses affaires temporelles et spirituelles. Ses préparatifs étaient faits pour le long voyage de l'éternité, et lorsque la voix de Dieu s'est fait entendre pour l'appeler à lui, le fidèle serviteur a pu dire avec vérité ; *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus.*

« L'œuvre de l'Université, appuyée sur des bases solides, et confiée au zèle et à l'intelligence de ses anciens confrères, qui ont toujours si bien su comprendre ses vues et les seconder, se soutiendra pour la gloire de Dieu, ainsi que pour l'avantage de la jeunesse canadienne, et elle portera à la postérité les noms réunis du premier évêque de Québec et du premier recteur de l'Université-Laval.»

RAPPORTS DE M. CASAULT AVEC LES ÉLÈVES.

Il cultivait avec un soin particulier dans le cœur de ses élèves la reconnaissance, cette aimable vertu des âmes bien nées. « C'est pitié, disait-il un jour, nous faisons bien des ingrats : les anciens élèves sont beaucoup plus attachés à la maison que ceux de nos jours. » Sans doute c'est pour raviver la mémoire du cœur, qu'il voulait établir la fête annuelle en l'honneur de Monseigneur de Laval. Nous nous le rappellerons à l'avenir et lorsque nous serons réunis autour de la noble figure du fondateur du Séminaire, nous confondrons dans notre amour ces deux hommes qui ont entre eux tant de ressemblance.

Il aimait donc nos cœurs, lorsque la vertu les nourrissait ; il aimait aussi nos intelligences, lorsqu'elles travaillaient à s'éclairer par l'étude des lettres et des sciences. Il ne nous a pas oubliés dans ce voyage fameux, entrepris pour fonder l'Université-Laval. A son retour, il nous apportait les règlements de l'Académie St. Denys et le système qui continue à apprécier le mérite de nos compositions. L'Académie et la Société St. Louis de Gonzague se rappelleront longtemps les paroles d'encouragement qu'il leur adressa pour seconder leurs efforts. Ceux qui, sous sa direction, ont pris part aux discussions sur « les Etudes Classiques » et sur « le projet de fonder une Université à Québec, » rediront avec quel soin il revoyait leur travail et combien il les aidait de ses conseils.

Pourrions-nous l'oublier ? il aimait aussi nos plaisirs : la vie de collège a besoin de distraction, et, plus que tout autre, il voulait compatir à nos faiblesses.

Dans nos beaux congés de Maizerets, lorsque nous nous livrons aux jeux de la balle, lorsque nos esquifs errent sur ce vaste étang, creusé à si grands frais, lorsque nous nous livrons à nos exercices gymnastiques, nous serions ingrats si nous allions oublier la part de plaisir que nous devons à Monsieur Casault. Il a proposé ces travaux immenses, il en a dirigé lui-même l'exécution.

Combien de fois encore, ne s'est-il pas fait, auprès du conseil du Séminaire, l'interprète de nos vœux les plus ardents ! et comme il aimait à nous annoncer qu'il venait de mener à bonne fin les négociations que lui suggérait d'entreprendre son amour pour la communauté ! La génération des élèves qui nous a précédés se souvient encore, avec émotion, du moment où il vint lui annoncer que le grand voyage de Montréal et de St. Hyacinthe allait se

faire. Quelle explosion de joie parmi ses enfants bien aimés ! " Arrivé à un certain âge, disait-il à l'un d'eux, dans cette circonstance, on n'a plus d'autre plaisir que celui d'en procurer aux autres, mais celui-là en vaut bien mille ; " et sa figure s'épanouissait de bonheur. L'année dernière encore, il attendait avec impatience le jour où nous pourrions recevoir la visite de nos amis de Ste. Anne et voulut bien prendre une part active aux préparatifs de la fête. Nous le vîmes cet homme vraiment grand, celui que l'on regarde comme le fondateur d'une œuvre qui doit immortaliser son nom, descendre aux plus petits détails. " Il faut les recevoir de notre mieux, disait-il, à l'œuvre donc ! " et il encourageait et guidait nos efforts, disposait lui-même, nous sera-t-il permis de le rappeler, les ornements de la grande salle de l'Université, aidait le plus petit d'entre nous et donnait à tous un entrain admirable.

C'est qu'il voyait dans ces rapports, entre les différents collèges de la Province, autre chose qu'une simple visite d'amis indifférents. Toute sa vie, il a chéri l'idée de voir une union fraternelle s'établir entre les élèves des diverses institutions : il a vivement désiré les enrôler sous un même drapeau, pour lutter ensemble, s'entraider de leurs exemples et rivaliser d'une généreuse émulation. Qui sait si, un jour, à Québec, ne se réalisera pas l'établissement de concours généraux comme ceux de Paris ? Si ce vœu est exaucé, soyez sûrs, chers confrères de tous nos collèges, que l'âme de M. Casault présidera à ces joutes de la science, et à votre aspect, sa cendre, une instant contristée, sera pour jamais consolée !—(L'Abéille.)

FUNÉRAILLES DE M. CASAULT.

Quelques instants après la mort de M. Casault, on avait transporté son corps à la chambre de M. le Supérieur où MM. les Ecclésiastiques firent la veille des morts : deux d'entre eux s'y trouvaient constamment occupés à réciter l'Office, se relevant d'heure en heure et se partageant la nuit.

Mercredi, à cinq heures, se fit la levée du corps par M. le G. V. Chauvin. Les membres du clergé qui s'étaient assemblés en grand nombre à la salle de récréation des Messieurs de la maison, se rendirent, croix en tête, auprès du lit funèbre, et après avoir récité le *De profundis*, la procession gagna la Chapelle du Séminaire en traversant la cour des Petits. On récita les trois nocturnes de l'office des Morts.

Les préparatifs qu'on avait faits à la chapelle avaient dû coûter un travail énorme ; aussi le coup d'œil était-il des plus saisissants.

Les nombreux tableaux qui ornent le chœur et les autels étaient tous drapés en noir ; les fenêtres voilées ne laissaient pénétrer qu'un demi-jour. Le sanctuaire était tendu de noir de manière à former une espèce d'alcôve complètement séparée du reste de l'église, et dont les rideaux, ramassés de chaque côté, descendaient en immenses replis depuis la voûte jusqu'au plancher. Le corps reposait sur un catafalque érigé à quelque distance de l'autel. La leur sombre des cierges dont le sanctuaire était assez faiblement éclairé, l'immense concours des membres du clergé, le chant du Libera, si plaintif, et surtout, la mémoire chérie de celui qui venait d'entrer dans son dernier repos, tout cela était bien propre à produire une émotion bien profonde et bien durable.

Judi matin, à neuf heures et demie, le clergé se rendit dans la Chapelle où le corps était demeuré durant la nuit. On récita les Laudes ; puis la levée du corps se fit de nouveau par M. le Grand-Vicaire McDonald. Après les prières ordinaires, tout le cortège funèbre se rendit dans l'ordre suivant à la Cathédrale, où se chanta un service solennel :

Le Clergé.

Les Rév. Frères de la doctrine chrétienne.

Drap mortuaire de la congrégation porté par six élèves.

Le corps.

Six Supérieurs de Collège ou Grands-Vicaires portant les coins du drap.

Les membres de la famille.

Les facultés en costume suivies des élèves de l'Université.

Les honorables ministres. Le Consul français.

L'honorable maire. Les honorables juges.

Les membres des deux Chambres.

Le corps des marguilliers de Québec et de St. Roch.

Les officiers de la Milice Canadienne en costume.

Les élèves du Petit Séminaire.

Les élèves du Collège de Notre-Dame-de-Lévis.

Les Citoyens.

L'Eglise, comme la Chapelle, était toute drapée en noir ; les immenses proportions qui se perdaient, pour ainsi dire derrière

les teintures mortuaires, offraient un spectacle vraiment majestueux et grave. M. le Grand-Vicaire Cazeau chanta le service ; il fut assisté par M. le Chanoine Leblanc de Montréal, et M. Langevin, Secrétaire de l'Archevêché, en qualité de diacre et de sous-diacre.

Après la messe, le corps fut transporté à la Chapelle du Séminaire où la tombe avait été préalablement préparée. M. le Grand Vicaire Cazeau prononça, au milieu d'une émotion bien vive, quelques paroles vraiment éloquentes à l'éloge de l'illustre défunt.

Les restes mortels de M. Casault furent ensuite confiés à la terre, où ils reposent à côté des cendres de ces hommes qui, comme lui, se sont consumés au service de la jeunesse.—*Courrier du Canada.*

IN MEMORIAM.

Nous voyons avec plaisir que l'on se propose d'élever à la mémoire de M. Casault un monument. Une liste de souscriptions commencée dans les bureaux du *Courrier du Canada* s'élève déjà à près de \$400. Nous engageons tous les membres du corps enseignant à contribuer à cette œuvre nationale. Ce qui suit est l'épigramme gravée sur une plaque de plomb et placée dans la tombe.

Hic jacet

Illust. et Rev. Ludovicus Jacobus Casault,

Presbyter,

In sacrâ theologiâ Doctor,

Archiepiscopi Quebecensis Vicarius Generalis,

Unus è rectoribus hujusce urbis Seminarii

Cui per novem annos Superior præfuit ;

Idem postquam priores octo per annos Seminarii Minoris

Alumnos disciplinâ informavit,

Novissimè Majoris Seminarii factus præsul.

Ad obtinendam condendæ Universitatis facultatem

In Angliam missus,

Mirâ prudentiâ mirâque in rebus agendis peritiâ

Rem ad optatum finem perduxit.

Singulari tandem consilio, quum illustrissimas Europæ urbes

Invisisset,

Omnia quæcumque in singulis academiis crederet optima

Decerpens,

Patriam suam, adjuvantibus consortibus, Universitate-Lavallensi

Cujus primus fuit Rector,

Dotavit.

Nullius tamen rei appetens nisi Dei gloriæ et Religionis incrementi,

Per totam vitam totisque viribus institutioni juventutis

Indesinenter incubuit ;

Tum ipsis magistris acceptissimus, tum alumniis carissimus,

Incredibili omnium desiderio et dolore

Extinctus est.

Die v. Maii, A. D., MDCCCLXII. Ætat. LIV.

R. I. P.

Extrait des rapports de MM. les Inspecteurs d'Ecole pour les années 1859 et 1860.

Extraits des rapports de M. l'Inspecteur MARTIN.

(Suite et fin.)

St. Jean.— Cette municipalité a 40 enfants qui vont à l'école. De tous les nouveaux établissements de mon district d'inspection, celui-ci est, je crois, le seul qui soit destiné à rester dans l'isolement, à cause de sa position géographique exceptionnelle. Les ressources de ses habitants sont extrêmement limitées.

Une autre localité sur laquelle je crois devoir surtout appeler l'attention bienveillante du Département de l'Instruction Publique, c'est le township d'Harvey. Son érection en municipalité scolaire récompenserait les colons des sacrifices qu'ils se sont imposés pour soutenir une école qui a été fréquentée par 28 enfants. Le manque de moyens les a cependant contraints à la fermer ; mais ils l'ouvriraient de nouveau, si cette érection peut avoir lieu. La subvention qu'ils recevraient les mettrait en mesure de la tenir sur un bon pied. Ce qui empêche qu'on ne profite aujourd'hui des avantages qu'offre notre système d'éducation, ce sont surtout les maisons d'école ; presque toutes sont inhabitables. On a commencé à en construire quelques-unes, qui sont ensuite restées inachevées ; d'autres sont trop petites ou dans un si mauvais état, que ce serait nuire à la santé des enfants que de les y rassembler.

Ce qui entrave la perception de la cotisation, c'est la position délicate qu'occupent la plupart des commissaires vis-à-vis des contribuables. Les commissaires d'une localité peu peuplée

ont généralement des liens de parenté avec tout le monde ; et il leur en coûte d'user de rigueur, surtout s'ils savent que des mesures sévères auront pour résultat de leur aliéner l'amitié de leurs parents ou de leurs voisins. La perception de l'impôt est, dans ce cas, une charge dont ils ne manquent pas de faire peser tout le poids sur l'inspecteur. Je crois que, si ce fonctionnaire était autorisé à poursuivre pour faire le recouvrement des arrérages de cotisations dus aux corporations de commissaires, comme sa position est indépendante, les choses n'en iraient que mieux et les contribuables mettraient plus de diligence à s'acquitter de ce qu'ils doivent à la municipalité.

Extraits des rapports de M. l'Inspecteur TANGUAY.

Vous remarquerez avec plaisir que, si le progrès n'est pas très-frappant, il est cependant continu et généralement satisfaisant. Si l'on considère la rareté du numéraire, surtout dans les nouvelles paroisses, (il y en a un grand nombre dans mon district d'inspection) on conviendra que les contributions fournies par plusieurs sont généreuses et disent bien haut que l'éducation est beaucoup mieux appréciée que par le passé. Ainsi, la municipalité de Ste. Anne No. 1, qui fournit \$190 contre \$70 d'octroi ; celle de St. Edouard, qui se cotise au montant de \$504 contre \$139 ; celle de l'Île-Verte, qui prélève \$668.50 contre \$370.22 ; Saint-Simon, qui fournit \$401.37 contre \$127.20 ; toutes ces municipalités méritent une mention particulière, et il en est plusieurs autres qui prélèvent le double du montant qu'elles reçoivent du Département : presque toutes font autant que leur permettent leurs moyens. Si les salaires sont encore peu élevés, il faut en trouver la cause dans le grand nombre d'écoles que l'on maintient dans chaque municipalité, afin de donner à tous les contribuables le moyen d'en profiter.

Le tableau suivant fait voir la marche progressive du fonctionnement de la loi dans mon district :

Années.	Nombre de municipalités.	Nomb. d'écoles en opération.	Nombre d'élèves.	Ecoles modèles.	Ecoles supérieures de filles.	Convents enseignants.	Montant des contributions.			
							£	s.	d.	
1852 . . .	21	94	2000	3	2	1	1975	10	0	approxima-
1853 . . .	25	129	4800	4	3	1	2021	0	0	tivement.
1854 . . .	26	143	5790	6	5	3	2200	0	0	
1855 . . .	26	150	6592	6	5	3	2616	2	11	
1856 . . .	28	154	6917	5	4	3	2875	0	0	approxima-
1857 . . .	29	153	6692	9	3	3	3403	17	9	tivement.
1858 . . .	29	162	6990	13	2	4	2615	0	0	
1858-59.	31	171	7392	8	2	5	3133	3	5	

Si le nombre des écoles modèles paraît plus considérable sur les rapports des années 1857 et 1858 que pour l'année 1858 et 1859, c'est que je désignais alors comme modèles les écoles qui, par leur enseignement, méritaient cette dénomination, quoique les instituteurs n'eussent pas les diplômes de cet ordre, ce que je n'ai point fait pour l'année dernière : je me suis strictement conformé à la lettre de la loi à cet égard.

A la fin de l'année scolaire, j'espère que tous les instituteurs de ce district d'inspection seront, sans exception, munis de diplôme. Il est des institutrices qui ont fait, l'hiver dernier, un voyage de 80 et 100 lieues même pour se conformer à la loi, et quand on pense à la faible rémunération que reçoivent la plupart d'entre elles on se sent porté malgré soi à l'indulgence. Et, d'ailleurs, comme j'ai déjà eu occasion de le remarquer, ces diplômes s'obtiennent trop facilement. Le Bureau d'Examineurs de mon district est composé d'hommes honorables et amis sincères de l'éducation et je ne veux point jeter sur eux un blâme malveillant : je veux seulement établir que l'indulgence dont on a usé envers les institutrices a pour excuse la timidité naturelle à de jeunes filles, le long et pénible voyage fait par plusieurs pour se rendre aux bureaux des examinateurs et les recommandations satisfaisantes dont la plupart sont munies.

Dans le comté de Kamouraska, les écoles sont bien fréquentées et, généralement, assez bien pourvues du matériel nécessaire ; le comté de Témiscouata lui est un peu inférieur. La partie supé-

rieure du comté de Rimouski fait d'assez grands sacrifices pour l'éducation ; mais les écoles y sont fréquentées avec peu d'assiduité. Le bas du comté est ce qu'il y a de plus faible dans mon district.

Les cotisations se paient généralement avec lenteur, mais sans trop de répugnance.

Les prix que la libéralité du Département met à la disposition des inspecteurs donnent à nos visites un attrait de plus et stimulent grandement l'ambition des élèves.

Après ces quelques remarques générales, je passe en revue chacune des 33 municipalités qui forment mon district d'inspection, et je leur donne, sans faveur ni partialité, les louanges ou le blâme que chacune me semble mériter.

1. *Ste. Anne No. 1.*—Des 9 écoles dont se compose cette municipalité, il y en a une dite modèle, tenue sur un excellent pied et qui ne laisse rien à désirer. L'institutrice, Melle. A. Richard, continue, depuis six ans, à donner pleine satisfaction. Il y a aussi 7 écoles élémentaires bien tenues et qui répondent assez bien aux besoins de la population. La 9e école n'a fait que des progrès médiocres. En résumé, la loi fonctionne sans difficulté dans cette localité et les progrès, en général, sont satisfaisants. Tous les instituteurs sont munis de diplôme. Je regrette d'avoir à ajouter que la perception des cotisations est arriérée et se fait avec lenteur, à raison du manque d'énergie de la part des commissaires.

2. *Ste. Anne No. 2.*—Cette municipalité ne renferme que deux écoles, dont une dite école supérieure de filles, sous l'habile direction de Melle. A. Gagnon, aidée de deux monitrices : l'autre est une école élémentaire de garçons. Ces deux écoles, avec le bel et florissant collège de Ste. Anne, qui se trouve dans les limites de cette municipalité et qui est fréquenté par 250 élèves, ne laissent rien à désirer sous le rapport de la facilité à donner aux enfants une éducation à la fois solide et peu dispendieuse.

Dans l'école supérieure de filles, on a enseigné, outre les matières ordinaires à ces sortes d'institutions, l'anglais, la musique et d'autres arts d'agrément ; 115 élèves ont fréquenté ces écoles et les progrès accomplis sont vraiment remarquables.

C'est à force de sacrifices qu'on a réussi à maintenir ces deux institutions sur un aussi bon pied sans l'aide d'une allocation spéciale. Les procédés de la corporation sont tenus avec soin.

3. *Ixworth ou St. Onésime.*—Il n'y a que deux écoles, dont une suffisante quoique médiocre : l'autre n'a donné que peu de résultats. Nombre d'enfants assistant à ces deux écoles : 71. Les cotisations se paient aussi bien que les faibles moyens des contribuables leur permettent de le faire. Un peu d'apathie et ce manque de moyens pour rémunérer convenablement de bons instituteurs, voilà les seuls obstacles que l'opération de la loi rencontre dans cette municipalité.

4. *St. Pacome.*—Cinq écoles en opération, dont deux sont passablement bonnes, deux médiocres et une totalement insuffisante. Ces écoles ont été fréquentées irrégulièrement et la plupart des élèves sont mal pourvus de livres, &c. Il règne une apathie bien regrettable dans plusieurs arrondissements, et cet état de choses, je crois, est le fruit du manque de confiance dans les jeunes institutrices qui sont engagées à bas prix, pour répondre au désir général de multiplier les écoles sans augmentation de frais. Le résultat de l'année est fort médiocre, inférieur même à celui des années précédentes.

Le secrétaire-trésorier s'acquitte avec ponctualité de sa tâche et la perception des cotisations se fait assez régulièrement.

5. *Rivière-Ouelle.*—Dans cette municipalité, on a fait deux pas importants, en imposant la cotisation légale au lieu de la souscription volontaire, et en établissant deux écoles dans des localités qui en étaient privées depuis longtemps. Il y a, cette année, 6 écoles en opération, à part du couvent, toutes passablement fréquentées et donnant un résultat satisfaisant, sauf une qui ne répond pas à l'attente des intéressés. Ces 6 écoles donnent l'instruction à 218 enfants, sans compter les 73 élèves du couvent. L'ancienne bâtisse de cette institution a fait place à un magnifique édifice élevé presque entièrement aux frais des habitants de la Rivière-Ouelle. Ce fait témoigne hautement de l'estime que porte aux bonnes Dames de la Congrégation la population de cette localité, et fait également l'éloge de la maison qui en est l'objet et de la paroisse qui paie sa dette de reconnaissance.

Les finances de la corporation sont dans un état prospère, et tout ce qui a trait aux procédés de la corporation est tenu d'une manière irréprochable.

6. *St. Denis.*—Comme de coutume, je n'ai que des compliments à faire aux commissaires de St. Denis pour la manière dont ils

font fonctionner la loi d'éducation dans leur municipalité. Sur 8 écoles, 4 peuvent être considérées comme très-bonnes et les 4 autres comme suffisantes. Une seule est mal pourvue de tables, bancs, livres, etc.; mais j'ose me flatter que cet obstacle aura disparu à ma prochaine visite. Ces 8 écoles sont fréquentées par 390 enfants. Le montant des contributions locales s'élève à plus de trois fois celui de l'octroi législatif. On a réussi à éteindre une dette assez considérable et à augmenter le nombre des écoles de manière à en faciliter l'accès à tous les intéressés.

7. Notre-Dame-du-Mont-Carmel.—Deux écoles en opération fréquentées par 76 enfants seulement. La pauvreté d'un certain nombre de contribuables empêche d'ouvrir une troisième école devenue nécessaire. Les deux qui sont établies produisent un grand bien au milieu de ces jeunes enfants privés de tout autre moyen d'instruction et qui peuvent, au moins, apprendre à lire, écrire, quelques notions de calcul et de grammaire, outre la connaissance de leurs devoirs religieux.

La perception des cotisations s'opère avec lenteur; la corporation a pu, néanmoins, faire honneur à ses engagements. Le secrétaire-trésorier tient ses comptes avec soin.

8. St. Louis de Kamouraska.—Les 6 écoles de St. Louis sont toutes assez bien tenues; quelques-unes même ont produit un résultat plus qu'ordinaire. L'académie des garçons, sous la direction de M. Lindsay, continue de donner entière satisfaction: la calligraphie et le calcul surtout sont enseignés avec un succès fort remarquable. En somme, l'état de choses que je déplorais depuis quelques années disparaît peu à peu. Encore quelques efforts, et je n'aurai que des compliments à faire.

Les finances sont un peu embarrassées; la perception des cotisations se fait avec lenteur, et les commissaires ne se montrent pas assez sévères sur ce point. C'est le corps enseignant qui souffre de cette coupable indulgence, tandis que les contribuables n'en retirent aucun profit.

9. St. Paschal.—Neuf écoles sous contrôle et une indépendante, soutenue par la libéralité d'une seule personne et tenue dans un endroit tellement isolé qu'il ne pourrait autrement profiter des écoles établies. Ces 10 écoles sont fréquentées par 375 élèves et peuvent être classées ainsi par rapport aux résultats obtenus: Très-bonnes, 4; passables, 4; médiocres, mais tolérables, 2. Lors de ma visite il n'y avait qu'une seule institutrice non-munie de diplôme. L'école modèle est sous la direction d'un élève de l'école normale Laval, et ce que j'en ai vu dans un premier examen m'en a donné une opinion favorable. C'est pour moi un agréable devoir de justice de mentionner d'une manière toute spéciale les écoles tenues par Melles, Melanie Michaud et C. LeBel. La première surtout ne peut guère être surpassée.

L'école supérieure des filles est sous la direction de la même institutrice et continue de donner satisfaction. Les comptes et procédés de la corporation sont tenus avec soin et par une personne qui y met beaucoup de ponctualité: l'état des finances est très-satisfaisant.

10. Ste. Hélène.—Que 4 écoles en opération durant le premier semestre, mais en aura 6 durant le dernier. Une de ces écoles est très-bien tenue; deux sont passables, et la quatrième est fort médiocre. En somme, il y a progrès sur les années précédentes: 127 enfants ont fréquenté ces 4 écoles. Les comptes et procédés sont tenus avec soin et accusent un état satisfaisant.

(A continuer.)

Petite Revue Mensuelle.

L'événement le plus important de ce mois, du moins aux yeux de la plupart de nos lecteurs, se trouve dans notre chronique locale: c'est la défaite du ministère Cartier-McDonald sur le projet de loi proposé pour l'organisation de la milice, défaite suivie de la formation d'un nouveau cabinet.

Entrés au pouvoir, l'un en 1854, lors de la formation du ministère McNab-Morin, l'autre en 1855, lors de la formation du ministère McNab-Taché, MM. McDonald et Cartier s'y étaient maintenus depuis cette époque. Lors de la retraite de Sir Etienne Taché, en 1857, M. McDonald ayant été chargé de reconstruire l'administration, M. Cartier devint chef du gouvernement pour le Bas-Canada, et après la résignation du ministère Brown-Dorion, en 1858, il devint premier-ministre; M. McDonald n'ayant alors que la direction de la section du Haut-Canada.

Il ne nous appartient point d'apprécier ici la carrière ministérielle de M. Cartier au point de vue politique; mais il n'est que juste de dire que c'est surtout à son habileté, à son énergie et à l'intérêt qu'il a constamment porté à l'instruction publique, que nous sommes redevables des progrès qu'elle a fait pendant son administration. L'établissement des écoles normales et les autres améliorations qui ont été obtenues dans

des circonstances bien difficiles, seront toujours au nombre des services les plus importants qu'il a rendus au pays.

C'est M. John Sanfield McDonald, ancien président de l'assemblée législative et ancien ministre, qui a été chargé de la construction du nouveau cabinet; et il s'est adressé, pour la section bas-canadienne, à M. Sicotte, comme lui, ancien *speaker* et ancien ministre. Par une singulière coïncidence, l'ancien premier-ministre et les deux chefs du nouveau cabinet étaient tous trois candidats à la présidence de l'assemblée législative en 1854, et sans l'insuccès de sa candidature à cette époque, M. Cartier n'aurait point présidé aussi longtemps qu'il l'a fait aux destinées du pays.

M. Sanfield McDonald est catholique, et c'est la première fois qu'un catholique est chargé de la formation de la section haut-canadienne du cabinet. C'est aussi la première fois, depuis la chute du cabinet tory de 1848 (si l'on en excepte le ministère Brown-Dorion), qu'un ministère est renouvelé de fond en comble sans qu'un seul membre de l'administration précédente en fasse partie. Il ne sera peut-être point sans intérêt pour nos lecteurs de jeter un coup-d'œil sur le petit tableau suivant des diverses administrations qui se sont succédées depuis l'union:

13 février 1841.—Ogden-Sullivan.
16 septembre 1842.—Lafontaine-Baldwin.
3 septembre 1844.—Viger-Draper.
29 mai 1847.—Sherwood-Badgley.
18 mars 1848.—Lafontaine-Baldwin.
28 Octobre 1851.—Hincks-Morin.
10 Septembre 1854.—McNab-Morin.
25 janvier 1855.—McNab-Taché.
21 avril 1856.—Taché-McDonald.
Novembre 1857.—McDonald-Cartier.
2 août 1858.—Brown-Dorion.
6 août 1858.—Cartier-McDonald.
24 mai 1862.—Sanfield McDonald-Sicotte.

La nouvelle administration se compose comme suit: *Haut-Canada.*—Hon. J. S. Macdonald, Procureur-général, Hon. James Morris, Receveur-général, Hon. M. H. Foley, Maître-général des postes, Hon. N. McDougall, Commissaire des terres, Hon. W. Howland, Ministre des finances, Hon. A. Wilson, Solliciteur-général. *Bas-Canada.*—Hon. L. V. Sicotte, Procureur-général, Hon. A. A. Dorion, Secrétaire-provincial, Hon. U. J. Tessier, Commissaire des travaux publics, Hon. T. D. McGee, Président du conseil exécutif, Hon. F. Evanturel, Ministre de l'agriculture, Hon. J. C. Abbott, Solliciteur-général.

M. Loranger, qui représente les nouveaux ministres dans leur absence, a fait connaître leur programme, dont les points les plus saillants sont le maintien de l'égalité dans la représentation entre les deux sections de la province, et la promesse de réductions considérables dans les dépenses du gouvernement. Il a annoncé l'intention du gouvernement de proroger aussi promptement que possible le parlement jusqu'au mois de janvier. M. Cartier, a assuré qu'il n'avait point l'intention de profiter de l'absence des ministres, et son collègue M. John A. Macdonald, a été plus loin encore en formulant l'espoir que l'on suivrait l'usage récemment adopté en Angleterre, de ne point faire d'opposition à leur réélection. Il a cependant insisté très-vivement sur la passation immédiate d'une loi de milice; son principal argument étant la probabilité d'une intervention de la France et de l'Angleterre, dans la guerre américaine.

Les dernières nouvelles sont, chose assez rare depuis quelque temps, favorables à la cause du sud. Le général Jackson, après une bataille où il a eu l'avantage, a repoussé de la vallée de la Shenonoda, l'armée du général Banks. On a cru à un mouvement agressif des forces confédérées sur le Potomac, et la panique a été grande à Washington.

Le gouvernement des Etats-Unis a immédiatement fait un nouvel appel à la milice, et, de suite, de nouvelles légions sont accourues avec un zèle et une promptitude qui disent beaucoup en faveur de nos voisins. Cependant on n'a point tardé à apprendre que le succès de Jackson n'était pas, en toute apparence, parti d'aucun nouveau plan de campagne, mais un simple hasard de la guerre, et que McClellan et McDowell, loin de reculer, avançaient toujours vers le cœur de la sécession, que Richmond même était de plus en plus menacé. De Beauregard et de Corinth, rien de nouveau. Le grand allié que Beauregard attend sans doute, la fièvre jaune, n'a pas encore fait de ravages bien sérieux dans l'armée du nord.

Tandis que la situation américaine, un peu modifiée par les derniers événements, va exciter au plus haut point l'intérêt de l'Europe et amener peut-être une intervention, celle que l'on a cru devoir faire dans les affaires du Mexique devient de plus en plus embarrassante. L'Angleterre s'est à peu près retirée de cette affaire, et la France est seule avec l'Espagne à punir la mauvaise foi et toutes les horreurs du gouvernement de Juarez. L'armée française marche sur Mexico, et malgré le petit nombre des troupes qui la composent, malgré la jactance des proclamations mexicaines, elle n'a pas jusqu'ici éprouvé de résistance bien sérieuse. On sait que, d'un côté, l'Espagne tend à placer sur le trône de Montezuma, un de ses infants, et que, d'un autre côté, la France pousse, dit-on, la candidature de l'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche. L'Angleterre ne tient naturellement ni à l'un ni à l'autre de ces projets, et quant aux Etats-Unis, on peut être sûr qu'aussitôt qu'ils auront achevé la conquête du Sud (en supposant qu'elle soit possible), ils s'opposeront

de toutes leurs forces au rétablissement d'une monarchie quelconque et à l'intervention européenne dans les affaires de ce continent.

On assure que les projets de l'empereur des Français, au sujet de l'archiduc, tiennent aux affaires d'Italie, et qu'il y aurait là comme une compensation anticipée à la perte de la Vénétie. On ne voit point trop en quoi consisterait cette compensation et ce que l'Autriche, qui n'a aucune relation de commerce ni de nationalité avec le Mexique, pourrait avoir à faire dans ce pays, même après y avoir placé son archiduc. Ce serait un profit à peu près imaginaire; tandis que la perte de la Vénétie serait un mal bien réel, plus que cela, une sorte de déchéance politique dont la maison de Hapsbourg aurait grand peine à se relever.

La question italienne avance lentement vers une solution quelconque; mais c'est l'inconnu que cette solution. Le roi Victor Emmanuel est à Naples, où il veut faire acte de présence pour intimider la réaction légitimiste, et montrer à l'Europe qu'il est vraiment le souverain de cette partie de la péninsule. D'un autre côté, l'ex-roi de Naples demeure à Rome malgré les protestations de la cour de Turin, et malgré le grand désir que la France et l'Angleterre auraient de l'en éloigner. Mais le pape, qui a reçu si longtemps, à Gaète, l'hospitalité du père du jeune monarque; le pape, victime comme lui de l'ambition piémontaise; le pape, qui a vu jusqu'ici à Rome, ce lieu d'asile de la chrétienté, les bannis de tous les pays du monde, pourrait-il, avec quelque justice, avec quelque dignité, consentir à l'éloignement de François II?

La méintelligence qui a existé entre le général et le diplomate chargés de veiller aux intérêts de la France à Rome, est bien une des plus grandes preuves de l'espèce de dualité qui préside depuis quelque temps à la politique de l'empereur, soumis, dit-on, tantôt à l'influence de l'impératrice, tantôt à celle du prince Napoléon; mais bien plus probablement aux exigences des partis qui se divisent la France et des mouvements de la politique étrangère. On dirait même que l'empereur se plaît à ce rôle de temporisation, qui le pose comme le sphinx de la grande énigme du jour, comme l'arbitre muet et impassible des plus grands événements contemporains. Combien de temps encore durera cette situation fautive et étrange? c'est ce qu'il est impossible de prévoir. Pour celui, cependant, qui voit dans les événements eux-mêmes les signes des temps plus encore que dans les volontés et les intentions si mobiles des hommes, la réunion, à Rome, de tous les évêques catholiques est un fait providentiel et l'indice d'un changement prochain.

Les évêques d'Amérique, nous l'avons déjà dit, sont en nombre important dans la ville éternelle; et ceux du Canada ont retrouvé avec plaisir, parmi les zouaves pontificaux, plusieurs jeunes gens de ce pays, entre autres M. de Montigny, dont nous avons déjà parlé, et M. Murray, ancien employé de ce département et qui a contribué, pendant quelque temps, à la rédaction de notre journal anglais. M. Murray est neveu de Mgr. Horan, évêque de Kingston.

La nouvelle de la mort de M. Casault, aura dû contrister profondément les prélat canadiens et faire une pénible diversion aux émotions diverses que le séjour de la grande métropole peut inspirer dans ce moment. La notice que nous publions dans une autre partie de cette feuille nous rappelle que notre petite revue, contre son ordinaire, s'est laissée considérablement arriérer à l'égard de la nécrologie locale. Hâtons-nous donc de consigner ici les noms de plusieurs hommes remarquables, morts depuis le commencement de l'année.

Ce sont: M. Boston, pendant de longues années shérif du district de Montréal; l'honorable Eusèbe Cartier, conseiller législatif et l'un des plus anciens et des plus dignes habitants de la ville de St. Hyacinthe; M. le grand-vicaire Demers, curé de St. Denis, homme distingué et jouissant de la vénération publique; M. Antoine Archange Parant, ancien citoyen de Québec, connu dans toute cette partie du pays où il a rempli un rôle modeste, mais utile et honorable dans le notariat et la magistrature locale; M. Godefroy Chagnon, ancien inspecteur d'école et auteur de plusieurs écrits remarquables sur l'éducation et sur l'agriculture; enfin M. William Lindsay, greffier de l'assemblée législative, charge dans laquelle il avait remplacé son père en 1829 et à laquelle son fils vient d'être appelé. M. Lindsay était depuis 54 ans au service du parlement, et les membres les plus distingués de la chambre se sont empressés de rendre témoignage aux qualités qui avaient rempli cette longue et honorable carrière. Tous ces hommes tenaient de près aux générations passées, dont l'esprit, les mœurs et les habitudes disparaissent déjà du milieu de nous.

À côté de leurs noms vient se placer celui d'un homme, jeune encore et qui avait marqué au barreau et dans le parlement, M. Joseph Papin, ci-devant représentant du comté de l'Assomption. La translation de ses restes à Montréal a causé, ces jours derniers, une vive sensation, et a rappelé à tous ceux qui l'avaient connu dans toute la vigueur d'une nature athlétique et dans toute l'énergie de la jeunesse, combien est fragile notre pauvre existence.

Nous terminerons par dire quelques mots d'une femme distinguée par son esprit et par ses connaissances, qui a fait autrefois l'ornement des salons de Montréal et dont la mémoire est bien chère à tous ceux qui l'ont connue. M^{de}. Amélie Bercezy, née Panet, était du nombre des canadiennes qui cultivent les lettres et les arts. L'Album du Commandeur Viger, qui contient de charmantes aquarelles et de délicieuses miniatures de M. Bercezy, renferme aussi des poésies de M^{de}. Bercezy qui mériteraient de voir le jour. Nos lecteurs, sans s'en douter, ont déjà fait connaissance avec sa plume élégante, et c'est à elle qu'ils doivent la jolie description qui se trouve à la page 197 de notre second volume: "L'Été des Sauvages."

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—Le Député-Adjudant-Général du Bas-Canada, après avoir passé en revue, à Québec, la compagnie No. 7 des *Voltigeurs Canadiens*, et, à Montréal, la compagnie No. 10 des *Chasseurs Canadiens*, les a complimentées dans les termes les plus flatteurs sur leur belle tenue et les progrès rapides qu'elles ont faits. La première de ces deux compagnies se compose en entier des professeurs et des élèves-maîtres de l'école Normale Laval; la seconde est en partie formée des officiers du Département de l'Instruction publique et des élèves-maîtres de l'école Normale Jacques-Cartier. Ainsi, à peu près 80 élèves-maîtres se formeront annuellement à la discipline et aux exercices militaires, et c'est là le moyen le plus expéditif de faire de ces exercices une des branches de l'enseignement dans les écoles du Bas-Canada.

—Les demoiselles, (élèves-institutrices) de l'école Normale McGill ont tenu, il y a quelques jours, l'assemblée publique et annuelle de la société littéraire formée par elles. La soirée a été des plus agréables; la salle de l'école Normale était magnifiquement ornée de feuillage, de drapeaux et de fleurs artificielles. La musique vocale et instrumentale, la récitation et la lecture de morceaux littéraires, tirés d'un journal manuscrit, le "Wreath," écrit par les jeunes demoiselles elles-mêmes, ont surtout attiré l'attention du nombreux et respectable auditoire présent à cette réunion. Parmi les compositions, nous avons remarqué une charmante et excellente pièce de vers, que nous avons publiée dans la livraison du mois d'avril dernier du journal anglais: nous regrettons seulement qu'on ne nous ait point permis de donner le nom de l'auteur. Vers la fin de la soirée, M. le Surintendant de l'Éducation adressa la parole à l'assemblée en français; il complimenta les élèves-institutrices sur leurs succès littéraires et leur cita, comme modèles à suivre, M^{lle}. Ernestine Drouot, jeune institutrice en France, dont les poésies ont été couronnées par l'Académie française, et Madame Pauline Braqueval, institutrice en Belgique, qui a remporté un prix à l'Académie royale de musique de son pays, pour la composition d'une cantate qui avait été donnée au concours.

— M. Léon Chevreau, préfet de l'Oise, a récemment adressé aux maires de son département une circulaire pour les inviter à s'occuper activement des moyens de doter chaque école communale d'un jardin potager et fruitier, qui puisse être affecté à l'enseignement pratique de l'arboriculture et de l'horticulture.

Dans cette circulaire, M. Chevreau recommande aux maires de faire leur possible pour affecter à l'école de leur commune un jardin ou verger, où les élèves se délasseront de leurs études en se livrant, sous la direction du maître, à des travaux qui constituent maintenant une des branches les plus importantes de la richesse rurale. Il engage en conséquence ces fonctionnaires à lui soumettre un projet d'acquisition ou d'appropriation du jardin pour leur maison d'école, et il promet de les aider dans cette tâche par tous les moyens qui seront en son pouvoir.

Déjà le préfet d'Ille-et-Vilaine, M. Feart, avait précédé dans cette voie nouvelle M. le préfet de l'Oise. Il est à souhaiter que ces intelligents administrateurs trouvent de nombreux imitateurs, et que chaque maison d'école primaire en France ait son jardin potager et fruitier, en attendant qu'elle possède son champ d'expérience ou sa ferme modèle.

BULLETIN DES LETTRES.

Le *Moniteur* publie un rapport officiel sur les dons faits à la bibliothèque impériale durant l'année 1861. Parmi les ouvrages imprimés, il y a vingt-et-un volumes donnés par le Prince Lucien Bonaparte; ces volumes sont le fruit de ses études sur les langues et les idiomes de l'Europe; et du Gouvernement russe, une collection complète de documents relatifs à l'émancipation des serfs, en vingt-neuf volumes. Parmi les ouvrages sur la géographie, se trouve une mappe-monde curieuse, tracée sur vélin par Jehan Cassin, pilote dieppois, portant la date de 1570; un recueil des chartes publiées par l'Amirauté anglaise en 1860, donné par elle; et du ministre de l'Instruction publique, une copie de la magnifique carte des Gaules sous le proconsulat de César, publiée par ordre de l'Empereur. Il y a parmi les manuscrits un manuscrit éthiopique, renfermant le Fitha-Nagast, ou code d'Éthiopie, donné par le Ministre de l'État; et, parmi les objets d'antiquité, entre autres dons de Sa Majesté l'Empereur, se trouve un vase en bronze gallo-romain, et une tessère gallo-romaine en plomb portant le nom d'Alésia.

(Trad. de l'*Educational Times*.)

BULLETIN DES SCIENCES.

—Dans un récent numéro de la *Presse scientifique*, M. de Komaroff, un savant russe de Paris, a publié un curieux article sur la télégraphie électrique dans l'empire moscovite. Pour ceux qui auront lu ce document, nous croyons devoir analyser un article du *Mechanic's Magazine*, qui donne des détails sur un projet complémentaire à travers la Sibérie, l'Amérique russe et l'Orégon, jusqu'à San-Francisco. Le projet proposé par le colonel Romanoff, surintendant des télégraphes sibériens, est celui-ci: la ligne de Moscou à Omsk, ville de la Sibérie occidentale,

serait prolongée jusqu'à l'Amour et l'Ousouri. De là, on propose deux tracés, l'un longeant la côte de Sibérie, traversant le détroit de Behring et aboutissant dans l'Amérique russe près de la pointe Clarence ou de la baie Golovine; l'autre partirait directement de l'embouchure de l'Amour dans la direction de Petropoulosk, longerait ou traverserait les Aléoutiennes, et aboutirait dans l'Amérique russe sur un point de la presqu'île d'Alaska. Quel que soit le point d'atterrissement, la ligne serait continuée jusqu'à l'île de Vancouver, puis jusqu'à San-Francisco, qui, étant déjà relié avec New-York, opérerait la jonction complète avec Pétersbourg et Moscou. On peut donc dire que la ceinture télégraphique sera terminée, mais en plus de temps que n'en demandait Puck 1.

Le savant colonel estime que la dépense ne dépassera pas celle du télégraphe direct, qui a été perdu, et demande que des commissions russo-américaines se mettent de suite à l'étude. Les tronçons maritimes sont, par les Aléoutiennes, de 175 milles. (280 kilomètres), et par le détroit de Behring, de 8 milles (13 kilomètres). Le défaut de ce tracé toutefois est d'être moins direct que l'autre.

Au reste, ce travail aura encore pour résultat de rapprocher l'Europe de la Chine, aussi bien que de l'Amérique; déjà la France et l'Angleterre, grâce à l'indulgent tolérance du gouvernement russe, expédient des dépêches à Pékin en trente jours, au moyen de la ligne télégraphique de Moscou à Omsk et des courriers à franc étrier d'Omsk à Pékin. La ligne du fleuve Amour réduira ce délai à quatorze jours.

Pour récapituler, nous allons donner le tracé complet du télégraphe circumterrestre, lorsqu'il sera terminé :

De Paris à Londres, et New-York, par l'Angleterre, l'Islande et le Labrador, projet du colonel Shaffner, en voie d'exécution.

De New-York à San-Francisco, en exploitation.

De San-Francisco à l'Amour, par l'Amérique et les Aléoutiennes, à l'étude.

De l'Amour à Moscou, par la Sibérie partie en exploitation, partie à l'étude.

De Moscou à Paris, par l'Allemagne, en exploitation.

De cet immense conducteur, qui offrira un développement approximatif de 12,000 lieues, il n'y a guère que le quart en activité. Heureusement que les sections à l'étude sont entre les mains d'hommes résolus à surmonter tous les obstacles, et qu'ils sont appuyés par des puissances qui ne demandent qu'à marcher en avant.—*Revue Britannique*.

— M. Chanoit, directeur des travaux hydrauliques du chemin de fer de Paris et de Lyon, annonce qu'il a à son service un jeune homme tellement habile à découvrir les sources ou masses d'eau vive au moyen de la baguette divinatoire, que, en le menant les yeux bandés dans les rues de Paris, il en indiquerait les divers cours d'eau et leur importance relative. M. Chanoit a une si grande confiance en cet hydrologue, qu'il a demandé à l'Académie de nommer une commission pour être témoins de ses exploits hydrauliques.

— L'indigo commence à diminuer dans les Indes, d'où ce produit est importé en Europe. Le *Cosmos* assure qu'on vient de découvrir une plante qui contient de l'indigo tout formé.

Si les renseignements de ce recueil sont exacts, ce serait là une acquisition d'autant plus importante que diverses causes, depuis quelques années, paralysent la culture de cette matière tinctoriale dans l'Inde.

M. Spence a mis récemment, dit le *Cosmos*, sous les yeux de la société littéraire et philosophique de Manchester, un ballot de feuilles et de tiges sèches d'une plante de la côte ouest de l'Afrique, du royaume de Dahomey. Cette plante, qui croît spontanément et en très-grande abondance, sert aux habitants du pays à teindre en bleu leurs vêtements : or, des analyses, faites avec soin, MM. Bottomeley, Rumney et Schunck, ont démontré que cette plante contient des quantités très-appreciables d'indigo tout formé. Il reste à déterminer si la proportion de la précieuse matière tinctoriale est assez forte, ce qui n'est presque pas douteux, pour que la plante puisse devenir l'objet d'une importation régulière.

— Il y a au Japon, dans l'île de Kin Sin, un vieux camphrier que visita autrefois Kämpfer et qui dit-on, est âgé de plus de mille ans. Kämpfer était attaché en qualité de médecin à l'ambassade que la compagnie allemande des Indes Orientales envoya à la cour du Japon. Il resta à Nagasaki de septembre 1660 à novembre 1692, et durant ce temps accompagna deux ambassadeurs à Jeddo. C'est dans ces voyages qu'il visita le vieux camphrier dont il est question ici, et qui, depuis lors, porte son nom. Le camphrier porte des baies rouges et noires, fort agréables à l'œil. Le peuple du pays fait le camphre au moyen d'une simple décoction des tiges et des racines coupées en morceaux. Le *laurus camphorifera* de Kämpfer le *cauhora officinarum* de Nees, trouvés au Japon, sont originaires de For-kien en Chine et de l'île de Formose, d'où est tiré, selon M. Reeves, la plus grande partie du camphre de Canton. Quand il est pur, le camphre du commerce a une odeur extrêmement pénétrante et un goût aromatique prononcé. Quand il est raffiné le camphre est d'un beau blanc; exposé à l'air, il s'épave complètement. Il y a une autre sorte de camphre, produit du camphrier dryobalanops, essence forestière qui ne se trouve qu'à Sumatra, Borneo, et dans la péninsule malaise. Il se rencontre en masses concrètes dans les

fissures du bois : il est plus odoriférant et moins pénétrant que le laurier. Il est en haute réputation chez les Chinois, qui le consomment presque entier. Le camphre malais est inconnu en Europe comme article de commerce.

— Un habile mécanicien, M. Girard, a établi, non loin de Bougival, l'essai d'un système nouveau de chemin de fer, dans lequel les roues sont remplacées par les patins, et le frottement presque entièrement annulé au moyen d'une mince couche d'eau recouvrant les rails. On a construit deux voies pour ces expériences : l'une horizontale, longue de 40 mètres; l'autre un peu inclinée et de 50 mètres de longueur. L'interposition de l'eau annulant presque tout frottement, la vitesse imprimée aux wagons, au moyen d'un moteur quelconque, peut atteindre jusqu'à 24 kilomètre à l'heure. Malgré cette vitesse, l'arrêt du train se fait sans secousse et presque subitement. En fermant un robinet on arrête l'écoulement de l'eau qui alimente la nappe sur laquelle glisse le train; dès lors le frottement du fer sur le fer ou du bois sur le fer reprend toute sa puissance, et le train s'arrête. Dans ce nouveau système, c'est, on le voit, la fermeture d'un robinet qui remplit l'office de frein.

Le chemin de fer hydraulique de Bougival a été honoré, il y a quinze jours, de la visite de L. L. M. M. l'empereur et l'impératrice, qui, sans se laisser effrayer de ces vitesses si grandes sur un parcours de quelques secondes, ont pris place sur les wagons et ont été lancés à fond de train. Une commission nommée par l'empereur, et qui se composait du colonel Favé, l'un de ses aides de camp, de M. Delaunay, membre de l'Institut, et de M. Lissajoux, professeur de physique au lycée Saint-Louis, assistaient à l'expérience. Le *Cosmos* prétend qu'il a été décidé, séance tenante, que l'on procéderait immédiatement, sur une échelle suffisante, à l'essai du chemin de fer glissant. Il n'est donc pas impossible que l'on voie, dans quelques mois, des wagons construits selon le nouveau système de M. Girard, glisser de la place de la Concorde au bois de Boulogne.

BULLETIN DES BEAUX-ARTS.

— La liste des prix de tableaux d'artistes français en douane pour être transportés à l'exposition de Londres, permet de relever les prix d'estimation de quelques-unes de ces œuvres d'art. Il y en a plusieurs qui méritent d'être conservées. Ainsi la *Source*, de M. Ingres, est portée pour 80,000 fr., l'*Arrivée de la Reine d'Angleterre à Cherbourg*, par Gudin, pour 25,000; le *Rembrandt*, de Gérôme pour 12,000; le *Charles Quint*, de Robert Fleury, pour 25,000; l'*Anti-Quart-d'heure de Robalais*, de Velter, pour 15,000; la *Nécropole de Marillat* pour 25,000; le *Ruth du printemps*, de Courbet, pour 20,000; la *Sœur de charité* de Mme Brown, pour 12,000, etc., etc.

ANNONCE.

INVASION DU CANADA

PAR

LES AMERICAINS EN 1775,

OU

LA GUERRE DES BOSTONNAIS.

Dans la précieuse collection de documents historiques de feu Mr. le Commandeur Viger se trouvent deux manuscrits sur l'invasion du Canada par les Américains en 1775. Ces mémoires, déjà bien importants en eux-mêmes, acquièrent un nouvel intérêt dans le moment actuel. Ils sont d'autant plus dignes de foi qu'ils n'étaient pas destinés à la publicité et qu'ils se confirment l'un l'autre, bien que les événements y soient appréciés à différents points de vue. Des notes de notre archéologue, dont tout le monde se rappelle la science et la scrupuleuse exactitude les complètent et en éclaircissent les points difficiles.

On a donc cru que la proposition de publier ces manuscrits serait favorablement accueillie du public et surtout de ceux qui s'occupent de l'histoire du Canada.

Cette publication se fera sous la surveillance de la *Société Historique de Montréal*, et formera un volume de 300 pages du format de ce prospectus.

L'impression n'en sera commencée que lorsqu'il y aura un nombre de souscriptions suffisant pour en couvrir les frais.

Prix \$1.00, payable à la livraison du volume.

Il n'en sera tiré que le nombre d'exemplaires retenus.

Des listes de souscription sont ouvertes, à Montréal, chez M. l'abbé Verreau et M. R. Bellemare; à Trois-Rivières, chez M. L. U. A. Genest, et à Québec, chez M. l'abbé Laverdière, au Séminaire, chez MM. J. U. Beaudry et A. G. Lajoie.

Des Presses à Air dilaté d'Eusèbe Sénécal, 4, rue St. Vincent, Montréal.

1 Il put a girdle round about the earth
In forty minutes.

Midsummer's Night Dream, act. II, sc. 11.